



COMPTE-RENDU DÉFINITIF
DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 18 MAI 2021

Le mardi 18 mai 2021 à 18h00, les membres du Conseil du 19^e arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence, sur convocation à eux adressée, le mercredi 12 mai 2021, par le Maire du 19^e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichées à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, Mme AUSTIN, MM. BECHIEAU, BITTAN, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FILOCHE, FLOCH, FUCHS, GAUTREAU, M. GOLCZYK, Mmes GUY, JACOBS, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, LE GOUVELLO, MM. LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NAWROCKI, NORDMAN, PILARTZ, ROUXEL, THÉBAULT, Mmes TIMSIT, TOUBIANA, M. WANG

Ont donné pouvoir pour les représenter :

M. GILLET à Mme AUSTIN, M. SERFATI à Mme TOUBIANA, Mme SOUMARÉ à Mme JEMNI, Mme TOLEDANO à Mme KERBOUA

Absent excusé :

M. LOUREIRO.

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, la majorité des membres du Conseil d'arrondissement était présente.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte. Les membres du Conseil d'arrondissement sont salués et le souhait d'une amélioration de la situation sanitaire renouvelé, afin de se retrouver en formation présentielle. Le public qui a pris l'habitude de suivre les débats et échanges en ligne est salué. Délibérer sous le regard des concitoyens est un plaisir et un honneur pour les élus, qui les représentent au sein de l'assemblée. Avant de démarrer la séance, les pouvoirs et excuses donnés sont énoncés.

Il faut ensuite délibérer de manière formelle pour tenir cette forme dématérialisée du Conseil. Les positions de vote seront exprimées par les présidents de groupe, pour simplifier les opérations de vote.

Au vu de l'actualité brûlante dans l'arrondissement, il a été jugé utile de modifier l'ordre du jour. La situation sur Stalingrad sera évoquée, avec le dispositif de déplacement de la scène de crack décidé par la Préfecture de police, dans des conditions qui seront abordées durant la séance. Par souci de cohérence, il est proposé, à l'issue de la communication et des interventions des groupes qui le souhaitent, d'examiner trois des vœux inscrits à l'ordre du jour : deux vœux déposés par le groupe écologiste et le groupe Changer Paris, et un vœu de l'exécutif sur le même sujet. Un amendement a été proposé par le groupe écologiste, sur le vœu déposé par le groupe 19^e en commun, déclarant l'arrondissement « zone de liberté LGBTQ+ ».

Avant de commencer les débats, il a été demandé à Séverine GUY de faire le résumé habituel de la crise sanitaire. À cette occasion, l'élu Jérôme BITTAN, médecin engagé dans les dispositifs de dépistage et vaccination au niveau de l'arrondissement, est salué.

Sont votées ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour :

1. D192021029 : Approbation de la tenue du Conseil en visioconférence

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

2. D192021027 : Désignation de la secrétaire de séance

M. DAGNAUD propose à Mme TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

Mme TIMSIT est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

3. D192021028 : Adoption du compte-rendu de la séance du 30 mars 2021

M. DAGNAUD soumet le texte du compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 au vote.

Le compte rendu de la séance du 30 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

4. Communication orale sur l'évolution de la situation sanitaire

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme GUY

Mme GUY présente le point d'actualité sur la situation sanitaire. L'évolution de l'épidémie en France continue de montrer des signes de ralentissement positifs. Toutefois, l'amélioration est en légère perte de vitesse. À l'heure du déconfinement, la campagne de vaccination s'intensifie sur le terrain. Les indicateurs restent sur un plateau élevé en Île-de-France. Quelques chiffres à la date du 17 mai sont donnés : 19 751 décès sont à compter en Île-de-France, dont 4656 à Paris. Le taux d'incidence reste à 127/100 000 sur les sept derniers jours à Paris, et un taux de positivité de 5,2% est observé. L'évolution des variants est relativement stable, avec 4% de souche classique, 13% de variant sud-africain, 57% de britannique et 26% indéterminé. La situation hospitalière reste tendue, avec des services en surcapacité et un taux d'occupation des lits de réanimation de 111% en Île-de-France.

Concernant la campagne de vaccination, au 16 mai, il y avait 20 millions de personnes vaccinées en première dose, et 14% toutes doses requises. En Île-de-France, 3,2 millions de Franciliens ont reçu la première dose, 26% de la population et 524 000 personnes à Paris. L'objectif des 35 millions de primo-injections, fixé à fin juin, devrait être atteint. Néanmoins, au rythme actuel, l'ensemble de la population ne pourra être vaccinée que d'ici le 1^{er} décembre.

Sur le terrain, une augmentation graduelle des dotations de vaccins a été constatée, qui est toutefois en deçà des objectifs et capacités des centres. En parallèle, les règles d'éligibilité ont évolué, l'ouverture est maintenant pour les plus de 50 ans, les plus de 18 ans avec comorbidités, aux 16/17 ans à très haut risque (des cas très spécifiques), et à J-1 aux plus de 18 ans en cas de reliquat de doses, ce qui est très rare.

Au niveau parisien, il faut rappeler l'ouverture du vaccinodrome de la porte de Versailles le 5 mai, accompagnant l'accélération du rythme des autres centres parisiens.

Dans le 19^e, les centres de vaccination sont montés en charge progressivement, mais toujours en dessous de leur capacité maximale. Les derniers chiffres pour la semaine du 17 mai : 3 800 doses pour le centre de Jaurès et 5 000 doses pour celui du 104. Les rendez-vous sont ouverts sur la base des doses fournies par l'ARS. Une nouveauté, qui était en gestation, a pu être mise en œuvre avec l'équipe du centre de vaccination du 104, il s'agit des opérations de vaccination à domicile pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer. Une centaine de personnes ont pu être vaccinées à domicile, identifiées par les services sociaux, essentiellement l'Assurance maladie.

Les chiffres de la CPAM du nombre d'habitants du 19^e vaccinés à date ne sont pas encore connus, ils seront communiqués dès qu'ils seront transmis. Les chiffres maîtrisés par la Mairie de l'arrondissement sont ceux des deux centres fixes, des centres éphémères et des opérations d'« aller vers ». Près de 45 000 personnes ont pu être vaccinées à travers les actions de vaccination sur le territoire du 19^e. Pour rappel, les rendez-vous au centre du 104 sont pris par Doctolib, seul 1/3 des habitants du 19^e s'y rend, contrairement au centre de vaccination Jaurès avec 80% d'habitants du 19^e. À cette occasion, des remerciements sont adressés aux professionnels de la santé, équipes administratives et volontaires mobilisés dans cette campagne. C'est un plaisir de constater l'accélération.

Concernant le dispositif de vaccination dans les centres éphémères, et l'« aller vers » dans les quartiers populaires, le quartier Curial a inauguré l'opération, en étant le premier centre parisien de vaccination éphémère. Les journées de secondes injections seront fin mai, 300

personnes recevront la deuxième dose d'AstraZeneca. Ensuite, l'opération s'est déroulée mi-avril dans les quartiers Danube-Solidarité et Algérie-Compans, la deuxième dose d'AstraZeneca est prévue début juillet pour 209 habitants.

Une opération conjointe 18^e et 19^e a eu lieu début mai, porte d'Aubervilliers, 251 personnes ont été vaccinées sur le 18^e. La prochaine opération conjointe sera les 10^e et 19^e, pour couvrir les quartiers Colonel Fabien et Grange-aux-Belles, les 21 et 22 mai au gymnase Chaumont, pour 350 doses de Pfizer. Ces centres de vaccination éphémères ont représenté un gros effort. Cette opération sera la dernière avant l'été, il sera plus difficile ensuite de mobiliser les volontaires, qui comptent beaucoup dans le dispositif. Pour ne pas interrompre l'effort dans les quartiers populaires, la Mairie réfléchit avec le secrétaire général de la Ville à aller sur le terrain pour des prises directes de rendez-vous, proposer de se rendre au 104, des opérations « coup de poing » campées au cœur d'un quartier. Une opération sur le quartier de la Marseillaise est en cours de montage à titre expérimental, et serait une première parisienne.

Concernant les fermetures de classes dans les écoles, cela se fait dès le premier cas d'enfant positif. À la date du 17 mai, 27 classes ont fermé pour des cas de COVID positif chez les enfants. Ce chiffre est partiel, car il ne comptabilise pas les absences d'enseignants pour d'autres motifs. Dans les écoles, les campagnes de dépistage se poursuivent, 17 000 tests auront été effectués la semaine prochaine. Des autotests ont été distribués pour les enseignants, les agents de la Ville, totalisant 2 autotests par semaine et par adulte. Pour les plus de 15 ans au collège, les autotests seront disponibles à partir du 17 mai.

Pour conclure, une dernière information en lien avec la situation sanitaire et la décision de la Ville, il s'agit de l'installation de 500 capteurs de CO₂ dans les écoles parisiennes pendant les vacances de Pâques, afin de mesurer la qualité de l'air, optimiser l'aération des classes et éviter la propagation du virus.

M. DAGNAUD remercie Mme GUY et s'associe aux remerciements envers tous ceux qui aident sans compter pour aider à surmonter l'épreuve. La première amorce de réouverture des terrasses a lieu le lendemain de ce conseil, l'équipe municipale a mis en œuvre tous les dispositifs pour accompagner et faciliter cette reprise dans le respect des règles de prudence.

Sans demandes d'interventions, l'ordre du jour se poursuit avec l'actualité brûlante à Stalingrad.

5. Communication orale sur l'expérimentation du déplacement de la scène de crack de Stalingrad décidée par la PP et discussion commune sur les 3 vœux soumis au vote.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY, TIMSIT, AUSTIN; FILOCHE, TOUBIANA, FLOCH, MM. NORDMAN, BORTOT, ROUXEL

M. DAGNAUD prend la parole au sujet de l'opération advenue place de Stalingrad, tout juste portée à connaissance. La semaine dernière, la Préfecture de police a pris la décision de déplacer la scène de crack (la place de Stalingrad, quais de Seine, rue de Soissons, avenue Flandre devant la CRAMIF) vers l'extrémité nord-ouest du jardin d'Éole. Il faut savoir que le jardin d'Éole est rattaché au 18^e arrondissement au niveau administratif, mais dépend de la circonscription du commissariat du 19^e. Une partie du jardin a donc des horaires d'ouverture élargis, prolongés jusqu'à 01h00 du matin, l'accès se fait directement par l'entrée ouest de la rue Riquet, côté 18^e. Durant la journée, le jardin reste ouvert comme à l'accoutumée.

Après avoir été informée par la Préfecture de cette décision, la Ville de Paris a décidé d'accompagner cette opération en posant ses conditions. D'abord, un accord pour la mise à disposition provisoire de cette partie du parc Eole, la plus éloignée des zones habitées et la plus proche des voies ferrées, ainsi qu'un dispositif pour délimiter le périmètre laissé ouvert le soir. Un dispositif de gardiennage est également prévu, mobilisant des moyens complémentaires à

ceux de la Ville, ainsi que l'engagement pour un nettoyage du site. Un dispositif sanitaire doit être installé, avec urinoirs et cabines de toilettes, un accès au point d'eau. Les maraudes de médiation et d'intervention, déjà présentes en journée, continueront leur travail sur cet unique site en soirée, avec l'appui des maraudes médico-sociales.

Les conditions posées par la Ville sont très importantes, car la décision de l'ouverture jusqu'à 01h00 du jardin pose la question de la gestion de fin de cette séquence, avec le risque de report et repli vers le site historique. Cette éventualité est prise en compte, la Préfecture de police s'est engagée à dissuader, afin de restaurer la tranquillité dans ces quartiers. Le moment de la fermeture du jardin et de la dispersion représente un point de vulnérabilité de ce dispositif, et doit faire l'objet d'une vigilance soutenue.

Ces différents dispositifs seront adaptés, modifiés en fonction des constats dressés par les riverains, les professionnels et partenaires.

Une autre condition de la Ville est que toutes les personnes présentes sur le site soient en situation d'hébergement. Le niveau sans précédent d'hébergement assuré dans le cadre du plan d'action contre le crack a été rappelé, soit 400 personnes bénéficiaires du dispositif d'hébergements accompagnés. Mais quitte à l'élargir, il faut s'assurer que tous les consommateurs présents bénéficient d'un hébergement, condition posée par la Ville à la Préfecture de Région. La finalité demeure de protéger les habitants, et les élus de l'arrondissement restent à leurs côtés, mesurant à quel point cette cohabitation forcée est intenable. Il est réaffirmé, pour être clair à leur égard, que la priorité, la boussole est de restaurer la tranquillité que les habitants ont perdue.

C'est la démarche cohérente portée par l'Observatoire citoyen, il s'agit que tous les dispositifs et partenaires engagés dans cette action gardent comme objectif le retour au calme, la nécessité pour les habitants de retrouver la quiétude et la plénitude dans leur quartier. Ce droit est inaliénable, il est peu respecté et doit guider les décisions prises.

Pour être sincère, ce dispositif n'est pas la réponse parfaite, et ne peut être que provisoire. Mais à court terme, il doit permettre d'apaiser les riverains qui ne dorment plus, au cœur d'un spot de toxicomanie. Si les actions menées par la police et la justice contre le trafic, l'action des associations, les dispositifs d'accompagnement, de prise en charge sanitaire et sociale sont utiles et nécessaires, elles ne suffisent pas à éradiquer ce fléau dont souffrent les riverains. Ces actions n'ont pu empêcher cette scène, étape après étape, de prendre de l'ampleur. Des solutions plus durables sont essentielles, mais dans l'immédiat, cette réponse doit apporter une amélioration visible et rapide pour l'existence tourmentée des habitants, qui sont à bout.

Chacun est bien conscient que ce dispositif doit être transitoire et sa durée de vie limitée. Ainsi, à l'issue de cette situation transitoire, il est hors de question de revenir à la case départ, à la scène d'origine avec des regroupements massifs, bruyants sur les sites quai de Seine et avenue de Flandre, pour le noyau dur. Il faut continuer d'avancer sur des solutions durables et pérennes ; les points nécessaires de progression des dispositifs ont été identifiés et feront l'objet du débat lors de la présentation du vœu déposé par l'exécutif. Celui-ci demande d'accélérer sur la mise en place d'un réseau métropolitain de lieux d'accueil, jour et nuit, avec une pluralité de services intégrant des espaces d'inhalation, des offres de soins et dispositifs d'insertion.

Il faut rappeler qu'à Stalingrad, un terme générique, la situation est très spécifique. Il s'agit d'un spot de crack, qui est une drogue particulière, destructrice et addictive, peu coûteuse, facile à produire. En outre, un point crucial, il n'existe pas aujourd'hui de produit de substitution, contrairement aux consommations par injection pour lesquelles ces produits facilitent la sortie d'addiction. La configuration avec le crack est lourde, et met en difficulté, en tension, les solutions expérimentées, parfois avec succès, sur d'autres formes d'addictions et

drogues. C'est la difficulté, l'écueil est qu'il n'y a pas de substitut au crack. L'autre difficulté, à ne pas éluder, est que cet espace de consommation est aussi un espace de trafic, de vente du crack, un dérivé de la cocaïne. La Préfecture de police et le Procureur général expliquent que, malgré les réussites et l'engagement des équipes à saluer, le trafic de terrain passe entre les mailles du filet de la police et de la justice.

Ainsi, les trafiquants interpellés et déférés ont souvent de petites quantités sur eux, passant sous le radar des possibilités légales et pénales. Le tarissement de l'alimentation de cette scène reste un enjeu majeur. C'est une condition de la réussite des dispositifs sanitaires et sociaux qui doivent davantage monter en puissance. Il faut des réponses adaptées à la réalité, aux différentes dimensions, donc une diversité des dispositifs, médicaux, sociaux et psychiatriques, évoqués au précédent Conseil d'arrondissement via le vœu déposé avec Séverine GUY sur les maraudes psychiatriques. L'objectif demeure une sortie par le haut de cette situation, et le retour à la normalité pour les habitants désespérés, contraints à la promiscuité avec toute cette souffrance et misère.

Cependant, la Mairie est très choquée par un point de la décision diligentée par la Préfecture de police. Il s'agit de l'arrêté pris par le préfet, qui interdit pour deux semaines sur un périmètre autour de Stalingrad (10^e et 19^e arrondissements) les distributions alimentaires, pourtant très utiles en journée pour les publics précaires. Cette disposition est choquante, contre-productive, inacceptable. L'adjoint à la Mairie de Paris, Emmanuel GREGOIRE, et deux membres de l'exécutif, Anne SOUYRIS et Nicolas NORDMAN, ont rappelé dans un courrier envoyé au préfet de police les exigences posées par la Ville de Paris. L'opposition résolue de la Ville à cette mesure d'interdire la distribution alimentaire a été clairement stipulée. Le préfet de police n'a pas pris en compte l'opposition pourtant exprimée ; cette mesure est condamnée par la municipalité. Il faut arrêter la spirale de dégradation de la situation sur Stalingrad, et ne pas prendre en otage des personnes qui ont besoin d'accéder à la solidarité alimentaire. Ce n'est pas une réponse acceptable, la totale opposition de la majorité à cette mesure est réaffirmée. Le jour de ce Conseil d'arrondissement, M. DAGNAUD a rappelé le désaccord à la commissaire du 19^e arrondissement. Il est proposé aux élus de prendre la parole.

Mme TIMSIT intervient et en profite pour présenter le vœu du groupe écologiste, qui réitère sa désapprobation, son inquiétude face à l'arrêté préfectoral interdisant la distribution alimentaire, ainsi que la décision de regrouper les usagers de drogues au parc Éole. Ces décisions préfectorales résonnent comme un affront pour le quartier, pour les publics précarisés et à l'égard des riverains, ne constituant aucune solution pérenne pour le quartier. La situation s'est fortement dégradée ces derniers mois, atteignant un niveau inédit, la tension est à son paroxysme. Les seules réponses apportées par la Préfecture sont des réponses d'urgence, qui ne s'inscrivent pas dans la durée. Pourtant, le nombre de consommateurs de drogue augmente, ce public en grande précarité et déshérence est abandonné, au même titre que les riverains qui subissent des nuisances sur l'espace public et une insécurité croissante. Récemment, les riverains ont réagi à l'explosion des violences, ce qui a impliqué des tirs de mortier. Il y a urgence à mettre en œuvre des solutions pérennes. L'annonce de la préfecture d'ouvrir le jardin d'Éole pour regrouper les usagers de drogues au sein de cet espace vert, situé dans un quartier d'habitations déjà très dense, n'a rien de satisfaisant. Cette décision ne peut être définitive, elle sonne comme un expédient et une provocation à l'égard des habitants et consommateurs. Cette réponse provisoire ne règlera pas le problème de fond, qu'il est grand temps d'affronter. La réponse doit être globale, impliquer des solutions sanitaires et sécuritaires. Il faut sortir de cette gestion de crise, le statu quo et l'immobilisme ne sont pas tenables. Il faut assumer des politiques publiques efficaces, inscrites dans le futur.

À travers le vœu que le groupe écologiste présente ce soir, une réponse globale est défendue, conjuguant des mesures de santé et de sécurité publiques. Le renforcement des moyens pour lutter contre les trafics, des patrouilles de police nationale à pied, est donc demandé, pour prévenir les troubles à l'ordre public. Les maraudes psychiatriques, les équipes de médiation

psychosociales sont aussi à augmenter, ainsi que le nombre de places d'hébergement pérenne. Il s'agit d'étudier la création, l'ouverture simultanée de plusieurs espaces de consommation sur les territoires concernés (le 18^e, 19^e, Paris centre, la Seine-Saint-Denis). Cette demande spécifique mérite d'être étayée, les espaces de consommation revêtent des formes différentes, il existe plusieurs modèles à l'image d'autres pays européens. Ces salles de consommation, quels que soient la forme ou les horaires d'ouverture, constituent toujours la porte d'entrée vers un parcours de soins et une sortie de rue. Le seul moyen pérenne de mettre un terme à cette situation est d'extraire les consommateurs du cercle vicieux de la drogue et de les intégrer dans un parcours de soins. Ces espaces de consommation, souvent caricaturés, sont en réalité encadrés par des professionnels. Les usagers sont accompagnés dans un processus de traitement de substitution, ou de sevrage quand il n'existe pas de substituts. En outre, ces espaces contribuent à apaiser et libérer l'espace public. Une étude menée par l'INSERM depuis 8 ans avec une quarantaine de scientifiques de Paris, Strasbourg, a conclu à l'efficacité de ces espaces de consommation et à la nécessité d'en implanter de nouveaux à Paris, en complément d'autres dispositifs de réduction des risques. Les chiffres de la salle de consommation du 10^e arrondissement peuvent en témoigner, cette salle créée en 2016 a évité 190 000 consommations dans l'espace public, soit une moyenne de 170 passages par jour. Si ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique de réduction des risques, ni l'unique solution, il s'agit d'appuyer cette réponse qui fait partie intégrante du Plan crack.

En revanche, aucun arrondissement ne pourra assumer seul ce dispositif, il faut créer de nouvelles structures d'accueil sur plusieurs des territoires concernés. Un seul arrondissement ne peut supporter le poids de cette difficulté. Il faut articuler les solutions sécuritaires et sanitaires, aucune réponse seule ne suffira, tous les moyens doivent être mobilisés, en premier lieu ceux dont l'efficacité a été prouvée scientifiquement.

Mme AUSTIN s'exprime au nom des élus communistes et porte deux voix, la sienne qui manifeste la colère, et celle de son collègue M. BORTOT qui répond au vœu du groupe ami écologiste. Depuis ce matin, la colère persiste, d'abord concernant la méthode. Apprendre, en tant qu'élue, par la voie des réseaux sociaux et de la presse, l'interdiction de la distribution alimentaire, et le déplacement des usagers de drogues de 500 mètres est inacceptable. Ensuite, l'interdiction même de distribution alimentaire est révoltante. Depuis des semaines, la Mairie rencontre les associations et collectifs pour rappeler la charte de distribution alimentaire, expliquer la situation complexe et tendue pour les riverains, les heures de pédagogie commencent à porter leurs fruits, tout ce travail est nié sans égards. La question se pose des distributions quotidiennes de « La Chorba pour tous » sur Jaurès de 17h00 à 18h00. L'association a indiqué qu'elle n'avait pas de population d'usagers de drogues, et distribue 400 repas quotidiens majoritairement à des migrants ou des personnes du quartier. L'avenir des maraudes qui œuvrent depuis des mois sur le secteur est remis en question. La colère concerne aussi le déplacement de la population de consommateurs de crack, pour les « poser » à 500 mètres sans aucune forme de suivi. Cette solution incongrue pose la question de la constitution d'un parc du crack, après la colline du crack. Les habitants de la rue Aubervilliers, qui souffrent déjà durant la journée des déambulations des usagers de crack dans le parc Éole, en souffriront aussi le soir. Cette solution ne fait que reporter à 500 mètres le problème. Il y a un foyer de travailleurs migrants à côté, qui ont le droit aussi au repos. Ainsi, cette réponse de la Préfecture semble délirante, et mérite une position ferme de la Ville et du Conseil d'arrondissement.

Le groupe communiste fera part de son indignation au préfet dans les plus brefs délais.

M. BORTOT ajoute qu'un énième vœu n'enlèvera rien à la détresse des riverains et aux souffrances des usagers de drogue. Ce vœu est imparfait, car il ne montre pas assez que le crack est bien au-delà d'un enjeu parisien. La salle de consommation à moindre risque n'est qu'une partie de la solution et ne suffit pas. La position du groupe n'a pas varié : il faut un réseau de lieux de consommation et de repos ouverts.

Le groupe votera le vœu mais demande son amendement par l'inscription du terme « salles de consommation » au pluriel.

Mme FILOCHE fait part de son regret de devoir à nouveau discuter autour d'un vœu, de débattre sur un fait accompli sur lequel le Conseil d'arrondissement ne peut peser davantage.

Il est vrai que ce sont les élus de proximité et en particulier le maire qui sont les premiers tampons du mécontentement légitime d'une partie des habitants de ce secteur. Les décisions prises dans une forme d'urgence, quand ce sujet pèse depuis plus de 25 ans sur ce territoire, sont tout de même en deçà de la réponse méritée par les habitants de ce secteur du 19^e arrondissement. Mais le point névralgique de cette intervention est la question des distributions alimentaires. Elles représentent des objets identifiés et encadrés, mis en place par la Ville en 2019. Il n'est pas toujours facile de faire appliquer l'encadrement et les objectifs de la charte, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le confinement a modifié profondément le cadre des urgences et des besoins. Ensuite, les citoyens mobilisés, originaires d'endroits différents, qui viennent sur le 19^e pour distribuer, le font parfois de manière peu coordonnée. Il y a des améliorations à envisager. En revanche, les distributions alimentaires répondent à un besoin qui dépasse largement le cadre de Stalingrad et des besoins des usagers de drogues. Gwenaële AUSTIN y a fait référence dans son intervention, la distribution sur la partie 10^e qui existe depuis très longtemps sur ce secteur, et a fait l'objet de discussions avec la Maire du 10^e pour son bon déroulement, ne concerne pas des usagers de drogues, mais des riverains et des personnes sans hébergement. Mêler la question de la distribution alimentaire au sujet des usagers de drogues est un mauvais amalgame, qui peut mener à des situations assez graves. Il s'agit de le dénoncer ici. La crise sanitaire a des effets sociaux inédits, comme jamais Paris n'en a connu. Aujourd'hui, il faut compter les Parisiens qui étaient déjà dans la précarité avant la crise et la creusent un peu plus, et de nouveaux précaires qui connaissent des moments difficiles durant cette période et ont besoin d'accéder à des distributions alimentaires. Il est fort dommage d'arriver à les interdire dans ce contexte. Si la police nationale et le préfet LALLEMENT appliquaient d'ores et déjà le cadre réglementaire et légal, la situation n'en serait probablement pas arrivée là. Interdire les distributions alimentaires sur ce secteur, alors que tout le dispositif réglementaire existe, est un raccourci de méthode à dénoncer. Mme FILOCHE partage d'ailleurs les propos de Mme AUSTIN à ce sujet : il n'y a pas que de l'alimentation distribuée, mais aussi des dispositifs sanitaires pour les usagers de drogues, afin d'éviter la transmission de maladies. Des masques sont aussi distribués, ainsi que d'autres dispositifs de protection sanitaire. Ils sont désormais interdits par l'arrêté, qui indique l'interdiction globale de distribution gratuite, et ne précise pas de volume horaire. Ainsi, il est désormais interdit 24h/24 de distribuer des produits à titre gratuit sur tout le secteur. Cette réponse ne règlera pas le sujet, le préfet tombe à côté en prenant ce type de décisions et prend le risque d'un effet décevant et second, à l'opposé de celui attendu de baisse de pression sur ce secteur. Il faut une parole écrite du Conseil d'arrondissement sur ce sujet, afin que cette interdiction ne perdure pas au-delà du temps défini par le préfet de 15 jours, et du territoire défini par la carte envoyée ce jour.

Mme TOUBIANA indique que son groupe a appris la nouvelle par un tweet, via les réseaux sociaux.

Selon elle, M. DAGNAUD déclare que la préfecture lui a imposé ce déplacement des toxicomanes au jardin d'Éole ; or, ce n'est pas le contenu de la lettre de M. DARMANIN, indiquant que, depuis plusieurs mois, la Mairie de Paris cherchait une solution à Stalingrad. Donc, la Mairie du 19^e a envisagé avec la Préfecture de diriger les toxicomanes vers le jardin d'Éole. Une réponse est attendue à ce sujet, la lettre de M. DARMANIN faisait part de cette opération, qui a commencé et permettra aux riverains de souffler un peu. Ainsi, aux yeux de Mme TOUBIANA, M. DAGNAUD déporte le problème : certains usagers reviendront vers Stalingrad, d'autres créeront des troubles dans les rues d'Aubervilliers, Riquet et alentour. Le groupe est solidaire des riverains mécontents : la Mairie sacrifie le jardin Éole, qui deviendra un lieu de crack officiel et autorisé.

Les interventions des collègues communistes comme celles de la majorité passent étonnamment sous silence le mot « dealers ». Les dealers n'ont pas été évoqués dans les propos précédents. Ils sont pourtant à l'origine du mal ; sans dealers, il n'y a pas de consommateurs. Le Maire du 19^e n'a pas une seule fois mentionné les dealers, et la solution proposée créera plusieurs quartiers de crack dans le 19^e. Quand le jardin fermera à 01h00 du matin, quelques toxicomanes retourneront peut-être dans leur chambre, mais les autres reviendront vers Stalingrad.

Il est donc demandé au Maire du 19^e de mobiliser les agents de la DPSP qui ne sont jamais là, de dire à la Préfecture d'interpeller les dealers. Sans dealers, donc sans crack, les toxicomanes seront contraints de se faire soigner. En voulant les aider, la Mairie ne fait que les encourager à se droguer. Il faut que la Mairie de Paris restaure la sécurité et assume ses prérogatives, afin que le 19^e cesse d'être, aux yeux du monde entier, le centre du crack. Une mesure reste primordiale, il faut réclamer l'interpellation des dealers. Le groupe Changer Paris votera contre ce vœu.

M. ROUXEL prend la parole, qu'il souhaite libre et non démagogique, n'étant pas tenu par les décisions du préfet de Paris. Sur le plan politique, il est noté que la Ville de Paris soutenait cette nouvelle tentative de limiter l'élargissement du problème de la consommation de crack dans le 19^e. L'avenir dira si la circonscrire au jardin d'Éole est une bonne solution. Concernant les salles de consommation et d'accueil (un terme approprié car ces espaces permettent de diriger et soigner les usagers de drogues), l'élu n'est pas opposé à leur ouverture, sur le principe. Mais il faut penser aux riverains, car cela peut devenir un problème pour eux. La remarque suivante fait titre de proposition : ces dispositifs d'accueil pourraient être mobiles. Cette forme de dispositif doit être possible et mis en place dans d'autres pays. Des points de consommation mobiles, qui se déplaceraient sur des périodes à déterminer, éviteraient de cibler un seul quartier pour établir une salle. Les riverains risquent de refuser cette installation, ce qui est compréhensible. La mobilité des lieux d'accueil est peut-être une solution. Toutefois, la Ville de Paris doit prendre ses responsabilités. Ce n'est pas le travail des agents de sécurité de la Ville d'interpeller les dealers. Les riverains ont besoin que l'on reconnaisse leurs souffrances, conséquente aux nuisances et à la peur quotidiennes. La présence permanente, 24h/24, d'agents de sécurité de la Ville pourrait apaiser le quartier et rassurer les riverains.

Le vœu proposé ne sera pas voté, pour des raisons que les élus comprendront ; néanmoins, sur le fond, la difficulté à trouver la bonne solution est réelle. Il faut en effet trouver des solutions à long terme, mais, comme l'a dit M. DAGNAUD, aucune n'est encore évidente et efficace.

Concernant l'interdiction de la distribution alimentaire, ce n'est pas une bonne solution. Cet arrêté préfectoral n'est pas soutenable.

M. NORDMAN estime que la situation de Stalingrad, bien souvent évoquée en conseil d'arrondissement, est devenue intenable pour les riverains. Depuis des mois, ceux-ci ne dorment plus, il faut citer la crise récente, rappelée par les collègues, avec les tirs de mortier dont l'origine n'est pas connue. Ces tirs ont marqué un point de non-retour, l'exaspération est à son comble, il faut l'entendre en tant qu'élus. Pour revenir sur les événements de derniers jours, la Préfecture de police a en effet procédé au démantèlement de la scène de Stalingrad. La position de la Ville dans cette affaire était de trouver par le dialogue un pis-aller à la solution préfectorale initiale. Le démantèlement de Stalingrad aurait posé la question de la dispersion des consommateurs de drogues, à l'instar du démantèlement de la colline du crack, dont les conséquences ont pesé en éparpillant les usagers dans tout le nord-est parisien. Ainsi, le démantèlement « sec » de Stalingrad aurait eu comme effet de provoquer cette dispersion et des réinstallations sauvages par la suite, une solution inacceptable. Le jeu du chat et de la souris n'est pas plus pertinent : quand la présence policière est renforcée, les consommateurs disparaissent momentanément, puis reviennent dès que la pression policière retombe. Sans encadrement, il y aurait eu une forte dispersion des consommateurs à travers le 19^e, les halls

d'immeubles, les rues, etc. Ce n'était pas une solution tolérable pour les habitants. La solution proposée n'est pas vouée à être définitive, mais provisoire.

Il faut des solutions plus durables dans le cadre du Plan crack et de l'action des différents partenaires. Il n'était déjà pas acceptable que s'installe durablement une scène ouverte de consommation de crack à Stalingrad, donc l'installation durable d'une scène ouverte au jardin d'Éole n'est pas non plus admissible. Il s'agit de réfléchir dès maintenant à des solutions sur le long terme pour résoudre une difficulté qui ne se règle pas en un coup de baguette magique. Le phénomène est bien plus complexe.

La Mairie de Paris a discuté de cette solution temporaire avec la Préfecture de police, et posé des conditions, clairement exprimées dans un courrier. Il a été écrit que la solution du jardin d'Éole devait être provisoire et accompagnée de mesures, pour réduire les effets auprès des riverains. Parmi ces mesures, une présence policière permanente a été demandée pour éviter les regroupements, les transhumances nuit et jour entre Stalingrad et le jardin, et de fixer de nouvelles scènes de consommation dans les environs quand le site ferme à 01h00 du matin. Un renfort policier est aussi nécessaire pour accompagner les consommateurs vers leur hébergement, ou les disperser. Ils ne doivent pas stagner sur place, et provoquer de nuisances. Il faut des dispositifs médico-sociaux au sein du jardin d'Éole, pour une prise en charge sanitaire si nécessaire, et ne pas exacerber les ravages. Et il faut conjointement développer les maraudes de médiation, afin de pouvoir intervenir dans les rues, préserver la sécurité et la tranquillité des riverains. Cet objectif a été posé d'emblée comme une condition à la mise en place de cette solution temporaire, qui ne résoudra pas par magie la question de la consommation de crack. L'action doit avoir plusieurs directions. Il faut réfléchir à des solutions à long terme de prise en charge et d'accompagnement des consommateurs de drogues. C'est un impératif. Certains collègues présentent des vœux avec des propositions à considérer, pour guider les consommateurs vers la sortie de la drogue. Il faut étudier ces solutions.

L'autre élément fondamental est d'arrêter les dealers et de mettre fin au réseau d'approvisionnement. La drogue arrive à Stalingrad par des réseaux organisés à démanteler. La Mairie de Paris a réclamé que les services de police et de lutte contre la toxicomanie intensifient leur action à Paris. Le démantèlement des trafics et des réseaux fait partie des modalités à appuyer pour résoudre le problème de Stalingrad.

En conclusion, la solution adoptée n'est pas idéale, loin de là, elle est voulue temporaire. La volonté est d'accompagner les mesures susmentionnées, qui doivent encadrer les consommateurs, et surtout de préserver la tranquillité et la sécurité des riverains, points cardinaux de toutes les actions entreprises. La Ville travaille à la mise en œuvre de solutions plus pérennes, car la mesure sur le jardin d'Éole n'a pas vocation à être définitive. Mais il faut entendre, la Préfecture avec la Ville l'ont fait, le cri de détresse exprimé à de multiples reprises par les habitants du secteur Stalingrad. Il a fallu prendre des responsabilités. Il est parfois reproché à la Mairie de se dédouaner vis-à-vis de ses interlocuteurs, ce n'est pas le cas en l'occurrence. La Mairie endosse sa responsabilité, à travers les conditions qu'elle a posées afin d'accompagner cette solution momentanée du jardin d'Éole.

M. NORDMAN souhaite dire un dernier mot sur la question des distributions alimentaires. La Mairie a exprimé sa ferme opposition par écrit et par des discussions informelles avec la Préfecture de police. Déjà, il y a quelque temps, l'exécutif, avec Léa FILOCHE, avait jugé cette proposition inacceptable, et la position de la Ville de Paris avait été relayée. Malheureusement, la Ville n'a pas été écoutée. Il ne faut pas mélanger tous les sujets, les problèmes de toxicomanie sur Stalingrad ne disparaîtront pas en arrêtant la distribution alimentaire. Cette position semble réunir les élus. Dans les prochains jours, cette demande des élus d'arrondissement et de membres de l'exécutif parisien doit être relayée auprès de la Préfecture. Il faut trouver rapidement d'autres modalités et rapporter cet arrêté.

Mme GUY sera assez concise. L'intervention de M. NORDMAN était très complète et entièrement partagée, notamment sur le souci d'écoute des riverains, auprès desquels la Mairie se tient au quotidien, touchée par leur détresse. En ces circonstances, la Ville prend ses responsabilités, consciente des limites, et fait son possible pour humaniser ce qu'il se passe. En tant qu'élue chargée de la solidarité, Mme GUY trouve la belle unité et l'opposition collective à l'interdiction des distributions alimentaires réjouissantes. La mesure est disproportionnée.

Pour répondre aux collègues du groupe écologiste et partager la position du groupe Paris en commun sur le vœu demandant l'étude de création d'une salle de consommation à moindre risque dans le 19^e, si le groupe Paris en commun partage de nombreux points de vue, alignés sur le fond, néanmoins, le vœu n'illustre pas les propos tenus. Le vœu reste très axé sur la simple création d'une salle. Le groupe Changer Paris souhaite proposer un vœu alternatif, allant plus loin. La salle de consommation n'est pas une fin en soi, mais un élément du parcours. La consommation encadrée, au sens large, n'est qu'une solution partielle, un constat partagé par les spécialistes du secteur et les acteurs de la construction du Plan crack. La consommation de crack est très particulière, les solutions applicables à la population d'injecteurs ne sont pas forcément applicables aux usagers inhalateurs. Comme l'a évoqué M. ROUXEL, la possibilité de lieux de consommation mobile a été discutée et envisagée. Mais un lieu d'inhalation mobile, sur un plan technique, est très compliqué à réaliser, pour des raisons d'évacuation de fumée, etc. C'est une petite illustration, anecdotique, pour montrer que le sujet du crack en 2021 ne peut se traiter comme celui de l'injection d'héroïne dans les années 1990.

Dans le projet de mandature, des pistes plus ambitieuses ont été proposées. C'est la raison du vœu de l'exécutif, en cohérence avec le vœu voté par le Conseil d'arrondissement sur la mise en place de maraudes interdisciplinaires psychiatriques et sociales. Ce vœu s'appuie sur les actions 11 à 13 du Plan crack, qui n'ont pu être déroulées dans leur intégralité : l'extension des horaires des structures de réduction des risques, la mise en place de lieux de repos et la réflexion sur de nouveaux espaces de consommation. La proposition est donc de demander à l'ARS de s'attaquer (en conformité avec les derniers comités de suivi du Plan crack) à un cahier des charges pour avancer immédiatement sur l'ouverture de lieux d'accueil jour et nuit (problème du petit matin) sur tout le territoire métropolitain, car le problème n'est pas seulement parisien, offrant une pluralité de prises en charge (inhalation, soins médicaux, réinsertion). Il s'agit de prospecter pour trouver ces lieux. Le vœu demande aussi en urgence le financement de l'extension des horaires des structures existantes, un sujet sur la table depuis longtemps et sur lequel l'État n'avance pas. Le créneau 21h00-6h00 du matin est particulièrement sensible. Un engagement sur l'extension de ces structures est donc demandé sur cette tranche horaire.

M. DAGNAUD remercie chaque groupe qui s'est exprimé, et souhaite réagir aux interventions, avant de faire voter les trois vœux soumis au Conseil.

De larges convergences sont notées dans la démarche et le propos d'Alice TIMSIT et des collègues écologistes, ce qui est heureux car les deux groupes ont été élus ensemble, sur la base des mêmes engagements et projets. Il vaut mieux que cet alignement perdure au bout d'un an, avec les mêmes formulations que celles qui ont été présentées côte à côte au deuxième tour devant les concitoyens.

Toutefois, comme l'a très bien dit Mme GUY, devant l'urgence de la situation, ce n'est pas le moment de manquer d'ambition et de réduire l'intitulé du vœu soumis à l'ouverture d'une salle de consommation seulement dans le 19^e arrondissement. Ce n'est pas le moment de renoncer à agir rapidement, d'où l'objet du vœu présenté par l'exécutif : il faut sans tarder prendre appui sur les lieux qui existent déjà, notamment dans le 19^e. La Ville devra peut-être prendre sa part. Le sujet reste l'extension des horaires d'ouverture. Le crack est une drogue avec des caractéristiques sociales, psychiatriques et médicales très particulières, et des modalités de consommation spécifiques. La scène ou le « spot » est surtout marqué la nuit, donc toute

réponse qui ne ciblerait pas l'objectif d'élargir l'offre de prise en charge de nuit serait inefficace et décalée. C'est pour ces deux raisons, le manque d'ambition et le renoncement à la rapidité, que l'exécutif invite à voter le vœu qu'il propose, même si une large partie du vœu porté par le groupe écologiste s'inscrit dans une démarche cohérente et compatible.

Pour répondre à Mme TOUBIANA, avec tout le respect pour sa parole portée au nom de l'opposition, il faut toutefois souligner que celle-ci entend à sa guise des propos non tenus, et n'entend pas ceux réellement dits.

M. NORDMAN est remercié d'avoir rappelé que la Mairie n'évade jamais le problème du trafic, consubstantiel au problème de la consommation. La question du tarissement du trafic ne peut être esquivée, c'est la condition de l'efficacité des dispositifs sanitaires, sociaux et psychiatriques à renforcer.

Le suivi individualisé que nécessitent ces parcours compliqués devient encore plus difficile avec l'ampleur nouvelle de la scène du crack.

Malgré la courtoisie qu'il souhaite exprimer à l'égard de Mme TOUBIANA, M. DAGNAUD souligne que celle-ci n'a de cesse de critiquer tout et tout le monde. Son sujet de préoccupation semble être davantage « M. DAGNAUD » que le crack. Ces apostrophes et cette ferveur sont touchantes, mais elles n'évoquent pas le sujet. Depuis un an, Mme TOUBIANA a pris de multiples fois la parole, mais elle ne propose rien, aucune solution. Certes, elle tient son rôle d'opposante, mais sur un tel sujet, il faut savoir mettre des propositions sur la table pour apporter une contribution utile aux dispositifs et au débat.

L'intervention de M. ROUXEL est saluée : celui-ci a fait preuve d'honnêteté intellectuelle et de pondération, nécessaires au débat. Pour revenir sur les lieux mobiles (bus, etc.), la piste a été expertisée, mais elle se heurte à des considérations techniques particulières en termes d'aération de l'air.

Pour conclure sur ce qui a été dénoncé précédemment par des élus, la Mairie affirme sa volonté et sa détermination à faire retirer l'arrêté préfectoral, concernant l'interdiction de distribution alimentaire sur la place Stalingrad. Cet arrêté est inutile et va à l'encontre des dispositifs de solidarité nécessaires actuellement.

Vote des vœux et amendements, débat sur la rédaction et termes.

M. BORTOT explique les modifications terminologiques sur le vœu. Il s'agit de mettre au pluriel « la salle de consommation ».

Mme TMSIT accepte l'amendement, et réitère que le groupe est favorable à la création de salles sur le territoire parisien, francilien, une ouverture qui serait simultanée.

M. DAGNAUD relève que la démarche est curieuse, au moment où l'Observatoire citoyen a été mis en place pour rendre la parole aux riverains concernés. L'idée est de sortir des initiatives décidées d'en-haut. Le contresens est total par rapport au travail en cours du nouvel Observatoire citoyen, qu'il faut saluer. Il a été créé pour que les riverains puissent s'approprier les enjeux et problématiques, puis formuler des propositions. Donc, émettre un vœu pour dicter sa feuille de route à l'Observatoire est paradoxal. Il s'agit de ne pas bricoler des amendements et de rester prudents sur les formulations hasardeuses.

Mme FILOCHE intervient pour indiquer que son groupe votera ce vœu. Le vœu demande une étude qui peut être mise à disposition de l'Observatoire citoyen, sans présager de la décision des citoyens. Ils doivent être en effet associés à la démarche, mais il faut une étude sur laquelle ces citoyens peuvent se baser. Il n'y a pas de changement de paradigme dans les amendements. Le

cadre se veut ouvert et moteur, force de propositions basées sur des études. Il n'y a pas d'incohérence. Il a toujours été dit qu'une seule salle de consommation ne réglerait pas le sujet.

Mme FLOCH déclare que sa prise de parole était la même que celle de Mme FILOCHE.

M. DAGNAUD conclut sur ce décalage entre deux démarches.

6. V192021041 Vœu relatif au climat d'insécurité autour de la Place Stalingrad présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : (Exécutif) 36 dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM).

7. V192021039 Vœu présenté par le Groupe Écologiste et Citoyen, relatif à l'étude et la création d'une salle de consommation à moindre risque dans le 19e arrondissement ainsi que le renforcement du plan de mobilisation sur le crack.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu amendé par les élus communistes au vote.

Le vœu amendé par les élus communistes est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 16 (EELV, Génération.s, PC) dont 1 pouvoir écrit
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 25 (PEC, LR, LREM) dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 0

8. V192021042 Vœu de l'exécutif relatif à l'extension des horaires des structures de réduction des risques et à la mise en place, dans le cadre du plan Crack, de lieux d'accueil jour/nuit pour les usagers de crack.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 0.

M. Roger MADEC, rapporteur :

9. 2021 DU 52 Vente à l'OFS d'un immeuble 77 rue Rébeval (19e) en vue de réaliser des logements en bail réel solidaire.

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, MANTE, Mmes NAGET, KERBOUA

M. DAGNAUD introduit la délibération présentée par M. MADEC, qui vise à faciliter l'accès à la propriété, à moindre coût. Il s'agit d'une première opération dans le 19^e, à laquelle la Mairie attache une grande importance.

M. MADEC présente cette délibération innovante et importante. Depuis 2001, un effort colossal est fait en matière de logements à Paris. Malgré l'effort, la situation reste tendue concernant la création de logements sociaux. En parallèle, 80% des ménages français aspirent à l'accès à la propriété. Le concept a été travaillé au sein de la Ville de Paris, grâce à Ian BROSSAT, et a abouti, suite à l'adoption de la loi en 2018, à la création d'un organisme foncier solidaire. Cet OFS acquiert du foncier ou des immeubles et cède à des Parisiens de moyenne condition, sous conditions de ressources, en dessous du niveau PLS, un logement. Ce logement est presque vendu à demi-tarif - actuellement le prix de vente est autour de 5 000 euros le mètre carré. L'acquéreur jouit du bien pour une durée de 99 ans (le bail est de 99 ans), mais il ne dispose pas du foncier. Ce bien est cédable à une autre personne éligible sous conditions de ressources, ou transmissible par héritage. Toutefois, l'héritier ne peut y habiter qu'en étant éligible aux conditions de ressources ; si ce n'est pas le cas, il peut le revendre. Une première expérience a été menée dans le 14^e sur la ZAC de Saint-Vincent de Paul, avec un réel succès. La presse a indiqué que l'opération concernait 23 logements, et 2 400 dossiers ont été déposés. L'occasion s'est présentée de mener cette expérience dans le 19^e, rue Rébeval, dans un bâtiment à caractère industriel qui abritait un garage en vente. La Ville l'a préempté et le bien a été vendu à l'organisme foncier solidaire. À terme, 11 logements seront créés. C'est un petit pas pour répondre à l'aspiration des Parisiens de couche moyenne d'accéder à la propriété. Le prix moyen à Paris, et même dans le 19^e, est 10 000 euros le mètre carrés, ce qui est très élevé.

M. MANTE prend la parole. Les écologistes se félicitent de cette première intervention de l'Office foncier solidaire dans l'arrondissement. Un OFS est un organisme d'aménagement sans but lucratif, qui acquiert et conserve du foncier, bâti ou non, dans une logique antispéculative, qui produit du logement abordable. L'intérêt et l'originalité d'un office foncier solidaire est de préserver l'accessibilité économique sur le long terme de ces logements, des locations ou reventes. Il faut revisiter la question du logement social en ne se focalisant pas uniquement sur l'offre, mais aussi les prix. La hausse du prix de l'immobilier compte plus dans le départ des classes populaires du centre de métropole qu'une insuffisance de l'offre. Une dissociation entre le prix du foncier et le prix du bâti, comme le permet l'OFS, permet de limiter cette rente. Ici comme ailleurs, il faut revoir ses certitudes pour mettre en œuvre une politique publique, qui rompe avec un projectivisme dangereux pour les sociétés. L'OFS constitue une solution pour ralentir la dynamique spéculative, un outil de la municipalisation des sols, de maîtrise de la rente foncière. Il permet aux résidents actuels d'accéder à la propriété, grâce à des montants dont le plafond est à 5 000 euros le mètre carré, bien loin des prix actuels du marché de l'immobilier parisien. Pour rappel, la collègue écologiste Galla BRIDIER a présenté une délibération du groupe écologiste au Conseil de Paris, demandant la création d'un tel organisme en avril 2017. Tout ceci a été rendu possible par une disposition de la loi ALUR, alors portée par Cécile DUFLOT. La Ville de Paris doit désormais privilégier la surface consacrée au foncier solidaire. Le groupe votera favorablement cette délibération.

Mme NAGET intervient. Cette délibération pose les premières pierres de la création de 11 logements en accession à la propriété, avec le mécanisme de bail réel et solidaire de la foncière de Paris. Comme l'a dit Roger MADEC, cette action innovante, déjà lancée dans le 14^e a été accueillie avec enthousiasme par les Parisiennes et Parisiens. Il faut s'en réjouir, ainsi 11

familles pourront bientôt accéder à la propriété dans le 19^e à 5 000 euros le mètre carré, quand la moyenne est à plus de 9 000 euros. Ce projet situé rue Rébeval répond aux besoins des Parisiens de pouvoir continuer à se loger à Paris et dans le 19^e. Quand les familles s'agrandissent, à l'arrivée du deuxième ou troisième enfant, les familles de classe moyenne n'arrivent pas à se loger et doivent quitter Paris. Ce projet leur est adressé et répond aux enjeux environnementaux en reconstruisant la ville sur la ville, en créant du logement à la place d'un garage automobile. Il n'y a pas d'étalement urbain, les plus modestes ne sont pas repoussés plus loin. Le groupe votera pour cette délibération.

Mme KERBOUA souligne que la vente de ce type de logements s'inspire du système de baux emphytéotiques pratiqués dans les pays anglo-saxons. La séparation de la propriété du foncier et de celle du bâti permet de rendre le coût du logement plus abordable et de façon pérenne. Cela apporte une réponse au problème d'accès à la propriété pour les familles des classes moyennes, ciblées ici, et exclues du marché de l'immobilier classique.

Mme KERBOUA note que les logements seront classés comme logements sociaux : elle demande donc de préciser quel type d'appartements seront créés rue Rébeval, à savoir des F1, F2, etc. Les emphytéotes devront verser un loyer mensuel en sus du remboursement de leur crédit : Mme KERBOUA souhaite donc savoir quelle est la solution s'ils ne s'acquittent pas de leur loyer. La question se pose, car la loi autorise de les expulser, sans autre solution. Cette offre est très intéressante et séduisante, à condition que les acquéreurs soient bien informés sur différentes conditions du bail, de revente, de succession et du coût final. Le groupe Changer Paris votera pour la réalisation de ce projet.

M. MADEC répond aux intervenants (*introduction tronquée, micro coupé de M. MADEC à 52 mn du fichier 2*). Il s'agit de logements moyens, le principe est de conserver la carcasse du bâtiment sur la rue, et de démolir l'arrière pour faire une cour et entrer la lumière, ainsi qu'une petite surélévation en structure bois sur un demi-étage, à l'arrière du bâtiment. Deux ou trois logements ont une surface plus importante, les autres sont des logements moyens. Les candidats sont bien informés, tout le mécanisme est rappelé dans le dossier. La sociologie des familles qui ont candidaté est intéressante à constater. Il y a bien un problème d'accession à la propriété à Paris. À moins d'être né avec une fortune en héritage, il est très difficile d'être propriétaire avec une famille.

M. DAGNAUD conclut, réjoui de l'unanimité et de l'enthousiasme suscités par cette proposition. C'est le début d'une longue histoire, cette opération est la première dans le 19^e arrondissement réalisée avec l'Office foncier solidaire, dans le cadre de ces baux spécifiques. Il y en aura beaucoup d'autres, ce sera une priorité des programmations de logement dans le 19^e. Ces programmes d'acquisition sociale comptent dans le logement social à Paris, permettent d'élargir et d'enrichir l'offre, de proposer aux familles de classes moyennes éligibles de devenir propriétaires. C'est un avantage pour les familles qui souhaitent transmettre un bien, une envie dans l'imaginaire de nombreuses familles parisiennes qui n'ont pas vocation à rester locataires à vie. Aujourd'hui, les conditions du marché rendent impossible l'accès à la propriété, cet élargissement de l'offre est très utile et bienvenu. C'est une réponse concrète à cette question majeure autour de laquelle la Ville tourne depuis des années, celle du logement des classes moyennes et de l'accès à la propriété. Ce dispositif est porté avec beaucoup de conviction par Ian BROSSAT auprès d'Anne HIDALGO. La Mairie du 19^e est heureuse de le relayer à l'échelle de l'arrondissement. Ce dispositif est attendu par beaucoup des familles et permettra de fluidifier la rotation dans le parc locatif social.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

10.2021 DLH 79 Garantie d'emprunts PLAI, PLUS et PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat (1 logement PLS, 9, avenue de la Porte Chaumont, Paris 19^e)

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, Mme KERBOUA

Mme KERBOUA prend la parole sur la délibération. Dans le cadre de cette garantie d'emprunt, le groupe constate la création d'un logement 9 avenue de Chaumont et demande si la libération de cette surface fait suite à la suppression d'un local commercial, d'une loge de gardien, etc. Le groupe votera pour la délibération, malgré la question.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

[Sortie de M. le Maire]

11.D192021030 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 19^{ème} arrondissement pour l'année 2020

Élue ayant pris part au débat : Mme JEMNI

M. DAGNAUD cède la présidence à Mme JEMNI le temps de la présentation du compte administratif, et s'éclipse, conformément au règlement.

Mme JEMNI présente le compte administratif 2020, qui retrace les recettes et dépenses réalisées par la mairie du 19^e sur cet exercice budgétaire.

En 2020, le budget primitif de l'État spécial avait été arrêté à 16 millions xxx (*inaudible*). Avec le budget supplémentaire et les reports, les crédits ouverts ont été portés à 17 millions (*inaudible*). La Mairie a engagé 86 % de ces crédits, soit 10% de moins qu'en 2019. La différence s'explique par le contexte sanitaire et les confinements qui ont conduit à la fermeture des équipements de proximité, et par le ralentissement de l'activité. Il faut toutefois saluer le travail des services qui sont restés mobilisés afin d'assurer leur continuité.

L'année 2020 a été marquée par une opération d'investissement de matériel pour les établissements de la petite enfance à hauteur de 20 000 euros, le financement de travaux de sécurisation dans l'école élémentaire Mathis (visiophone) et la création d'un caniveau à l'école maternelle rue du Maroc à hauteur de 33 000 euros, la rénovation des bureaux administratifs du 1^{er} étage de la Mairie du 19^e, des locaux du personnel et de l'espace Pierre Girard à hauteur de 103 000 euros. Enfin, s'ajoutent des travaux d'accessibilité pour les services accueillant du public en Mairie pour un montant de 70 000 euros.

Il est donc demandé de voter favorablement ce compte administratif.

Des remerciements sont adressés à la Direction générale des services, le service de l'État spécial qui travaille au côté de l'équipe municipale pour l'aspect budgétaire.

Un hommage chaleureux et ému est rendu à Aurélie JEAN, la directrice générale des services, qui part travailler pour une autre municipalité. Ce fut un plaisir de travailler avec elle, au-delà de sa compétence, de sa rigueur. La Mairie du 19^e la remercie pour son travail et sa défense des intérêts des administrés de l'arrondissement.

Mme JEMNI soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à la majorité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits.

12. D192021031 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 32 rue Clavel, à l'angle du 45 rue Fessart (19e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association « Le Jardin Fessart».

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, M. PILARTZ

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

Mme Stéphanie DEMBAK et Mme Gwenaëlle AUSTIN, co-rapporteuses :

13. 2021 DASES 31 Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes AUSTIN, DEMBAK

Mme AUSTIN intervient sur cette délibération. L'inclusion numérique est un enjeu sociétal majeur au regard de la dématérialisation totale des services publics, annoncée pour 2022. Cet enjeu est d'autant plus fort dans les quartiers populaires. Une étude récente du CSA research, indiquant que 25% des Français souffrent d'illectronisme, à savoir la difficulté ou l'impossibilité d'accéder aux outils numériques. L'illectronisme est l'illettrisme moderne de la start-up nation, dans laquelle savoir se connecter est un prérequis indispensable pour accéder à ses droits sociaux, déclarer ses impôts, faire ses papiers d'identité, postuler à un emploi, réserver un billet de train, etc. C'est la façon de se sentir relié à l'ensemble de la communauté. Ainsi, aujourd'hui, ne pas avoir accès à internet ou ne pas savoir comment l'utiliser revient presque à une mort sociale et administrative. Certes, le trait est noirci, mais la dématérialisation accrue ne doit pas être un accélérateur d'inégalité, de discrimination, ni d'exclusion de certains. Lutter

contre l'illectronisme et la fracture numérique favorise l'inclusion sociale, économique et professionnelle, et permettra de réduire les trop nombreux non-recours au droit.

La bonne nouvelle est que 9 associations du territoire, ou œuvrant dans le 19^e, ont été retenues pour intervenir sur le champ de l'inclusion numérique, autant pour les personnes en difficulté que pour les aidants numériques. La palette d'offres proposée par les partenaires est très large et apportera des réponses à de nombreuses situations. Il y a des ateliers en mini-groupes, des rendez-vous individuels pour les demandeurs d'emploi individuels, des permanences d'accès au droit numérique, des kits de survie numérique pour les personnes en grande difficulté, des guichets uniques avec aidants numériques bénévoles à proximité des trois quartiers du QPV. Le chemin est encore long pour beaucoup, y compris pour les seniors, mais ces projets aideront beaucoup. Le groupe votera très favorablement cette délibération.

Mme DEMBAK en charge du numérique, remercie Mme AUSTIN pour sa présentation, et partage ses propos, Les deux élues travaillent aussi avec leur collègue Xavier GOLCZYK, en charge de la politique de la Ville. La Mairie du 19e est fortement engagée sur ces sujets et participe de manière active au Réseau inclusion numérique en partenariat avec la CAF, Pôle Emploi, la CPAM, etc. C'est ce travail très concret qui a donné naissance au guide d'accès au numérique dans le 19e, etc. Le travail porte désormais en priorité sur l'inclusion numérique des plus jeunes, déjà évoquée en Conseil d'arrondissement. Les jeunes ont des lacunes, qui ont été constatées, d'appropriation des outils du quotidien. C'est problématique pour eux maintenant notamment pour l'enseignement en distanciel mais aussi pour les citoyens en devenir qu'ils sont dans un monde de plus en plus dématérialisé. La Mairie a donc des projets en cours, concrets, avec Emmaüs connect et Espace19, les associations bénéficiaires de ces subventions. Il est donc réjouissant de voter en faveur de ces aides.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

14. 2021 DASCO 93 Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, MERZI

Mme TOUBIANA prend la parole au sujet de cette délibération. L'expérimentation de l'ouverture des cours d'école n'a fait l'objet d'aucune communication, d'aucun bilan. Les horaires de ce dispositif sont élargis, alors qu'il y a très peu de recul, sans tenir compte des remarques de l'opposition sur la propreté et la sécurité, etc. Cette politique du fait accompli n'est pas très démocratique. La Mairie aurait pu prendre connaissance des remarques formulées par l'opposition lors des Conseil de Paris et Conseil d'arrondissement. Ainsi, le groupe votera contre cette délibération.

M. DAGNAUD propose à Mme TOUBIANA d'attendre au moins la présentation de Mme MERZI, avant de voter contre.

Mme MERZI avance que la délibération proposée correspond à un amendement du règlement intérieur, déjà adopté dans le cadre de cette assemblée en décembre et mars derniers, avec une communication dédiée, expliquant l'ensemble du dispositif expérimental, sa pérennisation et son élargissement à d'autres cours. L'amendement consiste à la fois à élargir les horaires de 17h00 à 19h00, et lister les nouvelles cours concernées. Hadrien BORTOT, élu en charge de la Ville du quart d'heure est associé à cette délibération.

Pour rappel, l'ouverture des cours d'écoles et collèges le samedi s'inscrit dans le développement de la ville du quart d'heure, qui a débuté le 23 janvier dernier. Les cours des établissements scolaires deviennent ainsi un espace public supplémentaire offert aux habitants pour venir jouer avec leurs enfants, lire, se détendre ou participer à des activités et animations, dans un cadre sécurisé. Après une phase expérimentale en janvier dernier, le samedi 15 mai, à l'échelle parisienne, 50 cours ont donc ouvert leurs portes au public, dont 5 dans le 19^e, à la suite du collège Budé. La spécificité du choix des établissements est d'être accessible depuis la rue sans passer par le bâtiment, qui reste alors « sanctuarisé ». Au collège Guillaume Budé, ce sont ainsi les écoles maternelles Prévoyance, du 22 Tandou, Fessart-Alouettes, et le groupe scolaire du 132 Aubervilliers qui participent de ce projet et ont ouvert leur cour au public. Ces cours ont été sélectionnées en concertation avec la Mairie d'arrondissement et les directions de ces écoles, remerciées à cette occasion.

Concernant les activités proposées dans ces cours mises à disposition des structures associatives, un appel à projets a été ouvert aux structures et associations afin de proposer des activités gratuites au public et à leurs membres. L'issue de cet appel à projets a permis d'intégrer un planning prévisionnel d'interventions actualisé chaque semaine et communiqué au public par le biais notamment des outils de communication institutionnelle.

Concernant le règlement intérieur et le niveau de sécurité, il faut rappeler les conditions (déjà exposées). Les horaires d'accueil sont de 10h00 à 17h00, et cet amendement propose de les adapter à la stratégie de déconfinement, c'est-à-dire de passer à 19h00. Les activités proposées ont déjà été citées, elles sont culturelles, sportives, socio-éducatives, menées par les associations, dans le cadre d'une convention ou d'un marché public.

Les diverses interdictions sont bien sûr notifiées, sur les animaux de compagnie, la consommation de tabac, les barbecues, les manifestations religieuses ou politiques.

Tout est inscrit dans le règlement intérieur.

Les autorisations ont aussi été précisées dans le règlement intérieur, comme les ateliers collectifs d'apprentissage du vélo, la sonorisation ponctuelle dans le respect et la quiétude des riverains aux abords des écoles. Sur les dispositions de fonctionnement, un gardiennage est assuré sur l'intégralité du temps d'ouverture de chaque cour, pour veiller au bon déroulement de son ouverture, faire respecter le règlement intérieur : groupe de 6 personnes maximum pour les activités, respect des règles et gestes barrière, port du masque, et autres modalités de la vie sous protocole sanitaire.

Il faut ajouter le passage régulier des agents de la DPSP sur les cours ouvertes pour vérifier que tout se passe bien.

Enfin, pour assurer dans la sécurité le retour des enfants le lundi matin, un nettoyage et une désinfection de tous les espaces extérieurs utilisés sont garantis.

Pour un point de situation, Mme TOUBIANA souhaitant un premier retour de l'expérimentation, les nombreuses activités menées sur le collège Budé se sont très bien déroulées, avec beaucoup de participants progressifs.

Le samedi 15 mai, sur les cinq cours ouvertes, 300 à 400 personnes ont été comptées sur les cours d'école.

Au collège Guillaume Budé, les activités théâtre et yoga ont été proposées au public, aucun incident n'a été signalé ;

Sur l'école 22 Tandou, l'atelier de radio organisé par la Ligue de l'enseignement s'est également très bien déroulé, sans incident signalé ;

Sur l'école Prévoyance - des ateliers ouverts ont été proposés par les équipes d'animation de la Ville de Paris, qui sont remerciés à cette occasion -, il n'y a eu aucun incident signalé ;

Et enfin, à Fessart-Alouettes, l'initiation aux danses swing en plein air dispensée par une association a rencontré un fort succès, aucun incident n'a été signalé, tout comme dans la cour de l'école du 132 rue d'Aubervilliers.

M. DAGNAUD remercie Mme MERZI de ce bilan complet. Les réserves de Mme TOUBIANA tombent en direct, elle pourra voter cette délibération.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 0.

Mme Cécile BOSSAVIE et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :

15. 2021 DASES 109 Subventions (16 200 euros : DASES 9 500 euros ; DAC 6 700 euros) à 2 associations pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2021.

Elus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme BOSSAVIE

M. DAGNAUD introduit la délibération et donne la parole à Mme BOSSAVIE qui l'a demandée.

Mme BOSSAVIE présente la délibération, qui concerne la subvention à deux associations du 19^e, pour les actions entreprises dans le cadre du Mois parisien du handicap. Cet événement offre chaque année un mois de visibilité, d'échanges et de partage pour les personnes en situation de handicap. Ce temps contribue à changer de regard sur le handicap et favorise l'inclusion de tous et toutes dans la vie culturelle et citoyenne de l'arrondissement. Depuis 2009, la Ville de Paris a initié ce qui s'appelait le « Mois extraordinaire du handicap » pour promouvoir, autour d'événements festifs, de conférences et débats, l'apport des Parisiennes et Parisiens en situation de handicap à la vie de la cité. Le nom a changé en 2018 pour devenir le « Mois parisien du handicap ». Cette année, l'édition sera particulière car le Mois parisien du handicap n'a pas pu se tenir en 2020. On sait que nos concitoyens, parmi les plus vulnérables, porteurs de handicap ont été durement éprouvés par la pandémie et ses conséquences. Il est temps pour eux de retrouver des temps d'échanges accessibles et inclusifs. Cette délibération porte sur la subvention à accorder à deux initiatives qui se dérouleront dans le 19^e au cours du mois de juin. Une subvention sera accordée à l'association Les Couleurs de Pont de Flandres qui organisera le 5 juin prochain un défilé inclusif, intitulé « Au fil du temps ». Celui-ci se déroulera en extérieur sur la petite ceinture. Le projet a plusieurs objectifs : le défilé permettra de promouvoir la

beauté, la diversité et le vivre ensemble dans l'espace public, de soutenir la créativité de jeunes stylistes du nord est parisien, et faire découvrir la mode éthique en s'initiant au recyclage et au réemploi textile. Enfin, cela permettra de changer de regard sur les personnes en situation de handicap, en faisant défiler notamment des mannequins en situation de handicap, résidant dans des structures d'hébergement de l'arrondissement. Des pièces vestimentaires particulières, adaptées aux différents types de handicap, ont été conçues par ces jeunes créateurs et seront présentées lors du défilé, qui aura pour thème le « recyclage pour tous et toutes ». Ce défilé est organisé en partenariat avec l'École internationale de mode, trois ateliers de couture partenaires du quartier, la Cité Martial, le centre social Espace19 et le centre social Rosa Parks.

L'autre initiative qui recevra une subvention dans le cadre du mois parisien du handicap, et l'association AD'REV qui organise avec sa compagnie appelée « La Halte- Garderie », dirigée par Johann AMSELEM, un bal inclusif intitulé le Bal arrangé. Une première édition s'était tenue en 2019, et clôturera cette année le Mois parisien du handicap le 10 juillet, permettant d'inaugurer la saison de Paris-Plage.

Ces deux subventions sont donc importantes pour des acteurs mobilisés dans le 19^e arrondissement, et permettent de rassembler des personnes en situation de handicap et des personnes valides pour travailler à des projets créatifs et inclusifs. De nombreuses initiatives seront proposées par la Mairie d'arrondissement qui a mobilisé les acteurs du conseil local du handicap, afin de proposer une programmation dense, éclectique et inclusive tout au long du mois de juin, correspondant à tous les besoins spécifiques de nos concitoyen.ne.s en situation de handicap.

Monsieur DAGNAUD conclut, en accord avec les propos précédents. Le rendez-vous est pris pour cette nouvelle édition, que l'arrondissement a eu le plaisir d'accueillir lors de la première édition. L'arrondissement a hâte de retrouver ce magnifique moment partagé. Nicolas NORDMAN était à l'époque chargé du handicap à l'Hôtel de Ville, et cela reste un beau souvenir partagé. **Éric THEBAULT** était là également.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité au projet de délibération.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0.

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter, dans un vote unique, les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.

Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 41 voix pour, dont quatre pouvoirs écrits.

VOEUX

16.V192021033 Vœu présenté par Olivier Rouxel, relatif à la déclaration de la ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FUCHS, MM. ROUXEL, MANTE, Mmes TOUBIANA, FLOCH

M. DAGNAUD rappelle que trois des vœux ont été déjà traités. Trois des vœux fonctionnent en doublon, abordant sous des angles légèrement différents des problématiques et sujets communs. Pour la clarté des débats, il est proposé de les examiner deux par deux. Olivier ROUXEL présente un vœu, suivi d'un vœu de l'exécutif, et d'un amendement de M. MANTE.

M. ROUXEL déclare en amont qu'il serait bien de se retrouver sur un vœu commun, si la majorité est d'accord pour se joindre sur ce vœu, qui pourrait intégrer l'amendement du groupe écologiste. Ce vœu est conséquent à l'initiative de Pierre KARLESKIND, du groupe Renaissance au Parlement européen. L'initiative a été prolongée au niveau parisien par les élus LREM, progressistes et indépendants. M. ROUXEL est très heureux de voir que la majorité se saisit de cette initiative visant à soutenir les personnes LGBTQIA+ contre les zones interdites en Pologne, et les dérives en Roumanie et en Hongrie. Il faut rappeler le plan national d'action pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT initié par le gouvernement pour la période 2020-2023. Le gouvernement s'est engagé pour que le droit à la PMA pour tous et toutes soit inscrit au calendrier parlementaire et voté avant l'été. La Ministre Elisabeth MORENO appelle à poursuivre le travail parlementaire. Ainsi, les élus du Conseil d'arrondissement sont appelés à soutenir ce vœu. Les vœux des autres groupes seront volontiers votés.

M. DAGNAUD espère que l'unanimité autour des vœux rassemblera. Les deux vœux portent chacun des engagements compatibles.

Mme FUCHS présente le vœu proposé par le groupe 19^e en Commun, au lendemain du 17 mai, la Journée internationale de lutte contre le LGBT-phobing. Ce vœu est en accord avec les engagements pris pendant la campagne des élections municipales. Il avait été proposé de faire du 19^e un arrondissement refuge. Par ailleurs, la Ville de Paris s'est aussi engagée sur les questions de droits LGBT. On constate aujourd'hui des mouvements en Europe et dans le monde opposés aux droits humains des personnes LGBT, au droit sexuel et reproductif des femmes, au nom d'une prétendue idéologie LGBT. Notamment, la Pologne a mis en place des zones « libres d'idéologie LGBT ». Des inégalités subsistent en France, en matière de droit sexuel et reproductif, comme l'accès à la PMA réservé aux femmes en couple hétérosexuel. Il y a de nombreux recours aux thérapies de conversion subies par les personnes LGBT, et les mutilations dont sont victimes les personnes intersexes se multiplient. Les statistiques du ministère de l'Intérieur ont recensé une augmentation de 30% en 2019 des infractions à caractère LGBTphobe en France.

Face à ce constat, ni la Ville de Paris ni le 19^e ne sont restés inactifs. Il y a eu la création du prix international de Paris pour les personnes LGBTQI. Paris participe au réseau international des Rainbow cities network. Un vœu relatif à la situation des personnes LGBT a été voté en octobre 2020 au Conseil de Paris. En 2019, dans le 19^e, un réseau d'aide aux victimes LGBTQI+ s'est monté. Récemment, à l'occasion du 17 mai, la Mairie du 19^e a rejoint le dispositif en tant que premier endroit de l'arrondissement appelé « En lieu sûr », de l'association FLAG. Ce sont des endroits où les personnes LGBT victimes d'agression peuvent trouver refuge. C'est une fierté que le 19^e soit le premier endroit de l'association recensé sur cette application de l'association FLAG. Ainsi, il est proposé de déclarer le 19^e « zone de liberté LGBTQI+ ».

M. DAGNAUD remercie Mme FUCHS de sa présentation et de son engagement, déjà porté dans la précédente mandature. Pour rappel, ce réseau d'aide aux victimes créé en 2019 est aussi un réseau d'alerte et de vigilance. Les partenaires institutionnels et les acteurs associatifs indispensables, les acteurs économiques ont pu être fédérés, à l'exemple de lieux de nuit, qui sont des relais précieux pour déployer ces politiques aux côtés des personnes LGBTQI+. La Mairie est très fière de pouvoir acter que le 19^e arrondissement est une zone de liberté, au-delà de ce territoire refuge.

M. MANTE intervient pour présenter l'amendement du groupe écologiste. En introduction, il précise que l'inflexion est plus personnelle, étant lui-même un jeune élu gay. Ainsi, le sujet du

vœu n'est pas anodin et le concerne directement. Il y a deux ans, des zones sans LGBT apparaissaient en Pologne. À cette occasion, le Parlement européen a voté une résolution en mars dernier pour faire de l'Union Européenne une zone de liberté pour les personnes LGBTQI. L'objectif est de rappeler que ces personnes ont les mêmes droits humains que quiconque. Chacune d'elles doit être respectée, la violation de ses droits est contraire aux valeurs fondamentales de l'Union Européenne. C'est un signal que l'Union envoie aux activistes des pays où ces droits sont régulièrement bafoués, comme en Pologne ou en Hongrie, pour leur signifier que le combat continuera jusqu'à ce que cela devienne une réalité dans toute l'Union Européenne. Ces deux vœux donnent l'occasion de le confirmer également. Tout récemment, l'ILGA Europe a publié son classement des pays les plus « LGBTQI friendly ». Cette publication a eu lieu lors de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, chaque 17 mai. La France est passée de la 4^{ème} à la 13^{ème} position dans ce classement, une traduction concrète de l'inaction de l'autorité nationale sur le sujet.

Le groupe écologiste souligne un oubli regrettable dans le vœu de son collègue de LREM : il n'appelle pas la Mairie à interpeler le gouvernement sur l'inaction de celui-ci, concernant entre autres la non-ouverture des PMA aux personnes transsexuelles, l'interdiction des théories de conversion, et l'arrêt des mutilations sur les enfants intersexes. Ce sont des sujets majeurs en termes de droits LGBTQI+, qu'il ne faut pas oublier. Le groupe propose un amendement en ajoutant un considérant, pour rappeler l'importance de ces sujets. En tenant compte de cet amendement, le groupe écologiste votera en faveur de ces deux vœux.

M. DAGNAUD remercie **M. MANTE** de son beau témoignage, et de rappeler qu'à travers les engagements d'élus, chacun y met une part intime, des convictions reflétant un parcours, une identité.

Mme TOUBIANA répond aux deux vœux. La ville de Paris ne peut pas être considérée comme une ville privant de droits les LGBT. Paris est déjà considérée dans le monde comme une capitale amie des gays, et a adhéré à l'association « Rainbow cities network » en 2019. La lutte contre les discriminations se fait au quotidien et non par un énième label. Le groupe Changer Paris avait déjà fait des propositions au Conseil de Paris pour lutter contre l'homophobie dans le sport, et la majorité de **M. DAGNAUD** a voté contre. Le bilan de **Mme SCHIAPPA**, chargée de la lutte contre les discriminations et du Gouvernement est d'ailleurs mitigé. Les agressions homophobes et transphobes ont augmenté depuis 2017 en France. Il vaudrait mieux engager de nouvelles initiatives en faveur de la lutte contre ces discriminations, en particulier chez les jeunes, des mesures concrètes, plutôt qu'un énième label, qui ne serait qu'une façade.

Mme FLOCH intervient : le groupe Génération.s avait décidé de voter les deux vœux, mais a changé d'avis avec la présentation de **M. ROUXEL**. Il n'est pas possible de prôner une zone de liberté, en terminant la prise de parole par un chantage au vote. C'est antidémocratique et le contraire de la liberté. Le groupe s'abstiendra donc sur ce vœu, mais se dit rassuré que le vœu de la majorité couvre la même idée et rejoint l'amendement proposé par **M. MANTE**.

M. DAGNAUD conclut et s'adresse à **Mme TOUBIANA**, la remerciant d'avoir rappelé que Paris est en effet une ville combattante, engagée dans le respect pour la diversité des droits humains, dont les droits des personnes LGBTQI+. Au-delà de ce rappel, il ne faut pas oublier la fragilité de ces acquis et avancées, qui n'ont pas été obtenus facilement. Ils ont été le fruit et le produit de combats parfois douloureux, voire héroïques. Les paroles récentes d'une Présidente de Conseil régional sont à mentionner en exemple : celle-ci souhaitait démarier les couples de même sexe, mariés dans le cadre de la loi Taubira. Il ne faut pas prendre pour acquis des conquêtes, qui doivent être préservées et défendues. Il reste encore de libertés et droits nouveaux à conquérir et acter.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, LREM) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 6 (LR, Génération.s) dont 2 pouvoirs écrits

17.V192021032 Vœu présenté par François Dagnaud, Andrea Fuchs, Roger Madec et les élu.e.s du groupe Paris le 19e en Commun relatif à la déclaration du 19e arrondissement comme « zone de liberté LGBTQI+ »

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme FUCHS, MM. ROUXEL, MANTE, Mmes TOUBIANA, FLOCH

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu, amendé par les élus écologistes, est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 37 (PEC, EELV, PC, Génération.s, LREM) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits.

18.V192021034 Vœu relatif aux panneaux d'affichage libre et à l'affichage sauvage Déposé par Hadrien BORTOT et les élu.e.s du groupe communiste et citoyen

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, PILARTZ, Mme FLOCH, M. BECHIEAU

M. BORTOT présente le vœu relatif à l'affichage libre et son corollaire, l'affichage sauvage. Pour faire un rappel historique, comme les célébrations du 150^{ème} anniversaire de la Commune de Paris ont lieu, l'insurrection a débuté par une affiche politique, l'Affiche Rouge écrite notamment par Jules Vallès. Cette affiche appelait à la création d'une commune révolutionnaire face à l'occupation allemande et à la résistance du peuple de Paris. Cette affiche s'inscrit dans une longue tradition française de l'affiche politique et de l'expression sur les murs des villes. Cette tradition a un regain, à travers les nombreux affichages qui fleurissent, féministes, antiracistes ou pour la liberté et respect des LGBTQI+. Il faut entrer dans une nouvelle ère, leur donner davantage de place et permettre à ces expressions d'être visibles, dans le respect de l'environnement et du cadre de vie. C'est la raison pour laquelle ce vœu a été déposé, afin que la Ville de Paris soit en adéquation avec la législation et installe un nombre réglementaire de panneaux d'expression libre et dépasse même le minimum autorisé. Il s'agit d'avoir un affichage politique nécessaire en ces temps de pandémie et de donner un autre tournant à la démocratie. Le rêve serait que, dans les espaces vides de la ville, il y ait des lieux pour que les associations, les collectifs et partis politiques affichent leurs revendications, et que le débat démocratique prenne sa place au cœur de la cité, tout en la respectant.

M. PILARTZ prend la parole à son tour. À l'heure d'internet, des visioconférences, de la transmission mondiale et instantanée des images, de l'hyper-connexion, la société oublie qu'il est devenu difficile de communiquer simplement avec ses voisins et voisines. Le 19^e manque d'espaces pour l'expression libre, associative ou revendicative, poétique ou pratique. Ce manque d'espaces dédiés engendre parfois un affichage collé sauvagement sur les murs. Le Code de l'environnement a précisé la surface que les communes devraient consacrer à la possibilité

d'affichage libre. Le 19^e est bien en dessous de cette surface, et la grande partie de ce qui est mis à disposition est réservée aux associations et fermée à clé sous verre. L'affichage libre implique qu'il soit accessible librement, c'est pourquoi ce vœu est déposé par le groupe écologiste, afin d'avoir au minimum l'espace réglementaire dédié à cette forme d'expression, précieuse aux démocraties.

Mme FLOCH donne une explication de vote. Son groupe votera ces deux vœux qui vont dans le sens de la démocratie participative à l'échelle de l'arrondissement. Ces vœux prennent en compte la difficulté rencontrée au long de la crise sanitaire et les confinements, à vivre le lien social, l'échange. Ils arrivent à un moment où l'expression des opinions semble se restreindre, quand les idées extrêmes s'élèvent, parfois inquiétantes. Tout espace de parole est le moyen de faire vivre un débat approfondi, enrichi, et la solidarité, à travers le travail de nombreuses associations. Si le groupe est pour l'inclusion numérique, l'inclusion passe aussi par l'espace public.

M. BECHIAU conclut, reprenant les mots de ses collègues M. BORTOT et M. PILARTZ. En effet, la tradition d'affichage public à Paris existe de longue date, une tradition d'affichage de proximité qui permet aux habitants mobilisés, investis dans la vie associative ou citoyenne, d'y contribuer au mieux. Il s'agit d'une communication de proximité, au-delà des réseaux sociaux, après ces périodes de confinement si dures à vivre pour nos concitoyennes et concitoyens. Cette communication de proximité, au-delà des réunions Zoom, permettra aux associations, chères à tous et toutes, essentielles au partage et au vivre ensemble, de retrouver du vent dans les voiles, après cette période difficile. L'avis de l'exécutif est donc très favorable, en accord avec la politique de la municipalité depuis des années, qui est d'aider les associations à se développer.

M. DAGNAUD remercie M. BECHIAU et propose de voter les deux vœux ensemble avec un avis favorable de l'exécutif.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

19. V192021035 Vœu présenté par le groupe écologiste relatif à l'affichage libre à Paris

Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ, BORTOT, Mme FLOCH, M. BECHIEAU

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20.V192021036 Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale, déposé par Léa Filoche et le groupe Génération.s du 19ème arrondissement

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FILOCHE, NAGET, KERBOUA, KONÉ, AUSTIN

Mme FILOCHE présente ce vœu, qui est de circonstance, d'habitude présenté autour du 31 mars. Au regard du choix de l'État de rallonger la trêve hivernale au 31 mai, il s'agit donc de discuter de la fin de la trêve hivernale, toujours prévue au 31 mai, et de demander de l'étendre à l'entièreté de l'année 2021, comme en 2020. La suspension des expulsions locatives avait donné du temps pour régler des situations complexes, et évité des mises à la rue, compliquées à gérer parce que des familles peuvent se retrouver mises en danger, ou parce que les services sociaux sont amenés à payer les nuitées d'hôtel.

Les effets de la crise sanitaire sont particuliers, notamment à Paris où a été constaté une augmentation de 15% des allocataires RSA, une augmentation similaire du chômage. Les augmentations sur le reste de la France sont deux fois moindres. Les dispositifs pour lutter contre les expulsions locatives sont donc précieux, ils évitent à des familles ou publics isolés de tomber dans des toboggans très difficiles à accompagner socialement et à résoudre politiquement. La Ville de Paris agit, depuis plusieurs années, la baisse des expulsions est notable sur tout le territoire parisien, contrairement au territoire national.

Depuis décembre, la Ville a augmenté l'abondement du fonds de solidarité logement, un dispositif qui accompagne les propriétaires de logement avec des difficultés. La Ville a également décidé de suspendre les expulsions de logements sociaux. La Mairie de Paris n'a pas démérité. La crise sociale ne doit pas être payée doublement par les plus fragiles et les plus précaires. Ce vœu demande donc une année blanche sur l'année 2021, que l'État abonde les fonds de solidarité de Paris, et d'autres villes, ainsi que le fonds d'indemnisation des bailleurs, car le FSL accompagne les propriétaires privés, et pas que les propriétaires publics.

Mme NAGET présente un vœu complémentaire, déposé par le groupe communiste. À l'approche de la fin de la trêve hivernale, il est souhaité que le préfet de police et le gouvernement soient interpellés pour qu'il n'y ait aucune expulsion locative, sans solution de relogement à Paris. Le travail engagé avec les bailleurs, comme l'a rappelé Mme FILOCHE, avec un accompagnement social renforcé, doit être poursuivi. À l'approche de la date du 31 mai, les locataires, ou 24% des Français, craignent de ne plus pouvoir payer leur loyer en raison de la crise sanitaire et économique. Les associations craignent une hausse des expulsions à venir. Il faut que la politique menée jusqu'ici pour limiter les dégâts continue. La question du logement reste fondamentale, et très compliquée à Paris. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter que des personnes se retrouvent à la rue.

Mme KERBOUA ajoute que son groupe comprend la situation très compliquée, en raison de la crise sanitaire. Toutefois, dans ce contexte, seuls les bailleurs sociaux, qui ont des capacités financières certaines, sont évoqués. La question des petits propriétaires en grande difficulté, ceux qui ont fait face à un premier moratoire l'année dernière, est alors posée. Certains d'entre eux paient un remboursement de crédit, d'autres attendent le versement du loyer pour subvenir à leurs besoins et compléter leur retraite. Un second moratoire les mettrait en danger, ils n'ont pas à faire les frais de la crise sanitaire. C'est pourquoi le groupe ne votera pas ces vœux. Son intervention concerne aussi le vœu relatif à la trêve hivernale : V192021037

Mme KONÉ déclare que le Conseil comprendra, à travers son intervention, la position de son groupe, opposée à celle du groupe Changer Paris. Elle rappelle que, selon la fondation Abbé Pierre, 30 000 ménages seraient menacés d'expulsion cette année ; de nombreuses familles sont concernées, dont certaines éligibles en priorité, au titre du droit au logement opposable. Ces familles risquent d'être expulsées dans un contexte sanitaire et social dramatique. Le

prolongement de la trêve hivernale en 2020, puis 2021, pour raison sanitaire, a montré qu'il était possible de faire le choix de la solidarité. La fondation Abbé Pierre ne cesse d'alerter sur le fait que les mesures gouvernementales ne restent que conjoncturelles et insuffisantes. Les expulsions ont un impact dramatique sur la vie des familles et des personnes, au-delà du bouleversement de leur vie, du choc de leur détresse, elles impactent la scolarité des enfants. Pour les personnes seules qui se retrouvent à la rue, la sortie de la grande précarité est ensuite extrêmement difficile, à l'image des centaines de sans-abris qui meurent chaque année dans la rue. Le groupe écologiste votera les deux vœux présentés et réaffirme sa position et ses demandes formulées à plusieurs reprises, notamment qu'aucune expulsion et mise à la rue ne soient possibles avant la fin de cette crise sanitaire. Aucune mise à la rue ne doit être possible sans que soit proposé au préalable aux personnes un hébergement, et d'être vaccinées. La Ville et les acteurs du logement doivent mettre à profit les délais supplémentaires pour poursuivre les mobilisations pour trouver des solutions adaptées avec un accompagnement social et juridique. La loi de réquisition des logements vacants doit être appliquée pour loger des ménages et personnes sans domicile, à Paris et en Île-de-France, avec une mobilisation conjointe de l'État et des collectivités locales. Le gouvernement a reconnu que le contexte sanitaire nécessitait une mise à l'abri des personnes vulnérables, quels que soient leur situation administrative et leur lieu d'existence, pour ne pas rajouter une crise sociale à la crise sanitaire. Il faut donc prolonger la trêve hivernale jusqu'à la fin de la pandémie.

Mme AUSTIN n'entrera pas dans plus de détails, les explications de vote de ses collègues étaient très complètes et illustrées. Au nom de l'exécutif, elle ne peut que plussoir et réitérer les attentes formulées, notamment l'année blanche demandée. Ainsi, le vœu sera voté favorablement.

M. DAGNAUD soumet les deux vœux avec un avis favorable de l'exécutif.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 (PEC, EELV, PC, Génération.s) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

21.V192021037 Vœu relatif à la fin de la trêve hivernale, déposé par Gwenaëlle Austin, Camille Naget et les élu.e.s du Groupe communiste et citoyen

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes NAGET, FILOCHE, KERBOUA, KONÉ, AUSTIN

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est adopté à la majorité votant.e.s.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 36 (PEC, EELV, PC, Génération.s) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

22.V192021038 Vœu relatif aux violences dans le commissariat du 19^e arrondissement de Paris, déposé par Léa Filoche et les élus du groupe Génération·s.

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes FLOCH, TOUBIANA, KONÉ, MM. ROUXEL, BORTOT, AHOUDIAN

Mme FLOCH présente le vœu (*débit trop rapide, interventions de Mme FLOCH souvent inaudibles*). C'est dans l'esprit du respect dû à celles et ceux qui mettent en péril leur vie et leur intégrité physique que ce vœu est déposé. Il est inadmissible que ce respect pâtisse de l'agissement de certains. Il s'agit d'alerter sur la société qui se clive un peu plus chaque jour sur la peur et l'incompréhension, et non sur des sujets d'opinion. La confiance dans les institutions de la République ne peut être mise en péril par les agissements de membres en son sein. L'actualité mène à porter ce vœu dans un moment très délicat, qui voit des membres de la majorité et le ministre de l'Intérieur s'associer, en dehors de toute notion de séparation des pouvoirs, à la mobilisation et revendications syndicales, dont certaines sont à l'opposé des valeurs républicaines. Certains services publics, dont la police, sont abandonnés par de longues années de politique budgétaire, en contradiction avec les objectifs assignés aux agents. Un syndicat, certes minoritaire, demande à Emmanuel MACRON de prendre exemple sur le président brésilien BOLSONARO, dont les dérives sont connues. Les récents sondages montrent la progression des votes d'extrême-droite au sein de la police nationale. Il s'agit de veiller à ce qu'au sein des institutions au service des citoyens et citoyennes, et des assemblées représentatives, la recherche d'exemplarité reste constante. Il faut entendre l'inquiétude des riverains du 19^e quand le commissariat voit quelques-uns de ses membres sous le coup de deux enquêtes administratives et pénales, suite aux plaintes récentes, alors que d'autres enquêtes sont en cours sur des soupçons de violences policières, datées de juillet 2020. Le sentiment que génère ce bruit est de plus en plus fort, sonnante des alertes concernant l'avenir démocratique. Il est demandé davantage de transparence et de moyens. Les élus le doivent à leurs concitoyens, aux valeurs démocratiques défendues et à celles et ceux qui prennent des risques pour ces valeurs. En conclusion, il s'agit d'exprimer un respect et de rendre hommage à Stéphanie MONFERMÉ, assassinée le 23 avril dernier au commissariat de Rambouillet, et Éric MASSON, tué en exercice à Avignon.

Mme TOUBIANA répond à cette proposition de vœu, qui ignore la présomption d'innocence en demandant la suspension des policiers concernés. L'IGPN a été saisie, et l'est à chaque fois qu'un policier est suspecté. Il faut attendre le résultat des enquêtes avant de demander cette suspension des policiers. Concernant l'instauration d'un récépissé de contrôle d'identité demandé, le Parlement s'est déjà prononcé, cela ne ferait que soupçonner encore les policiers de racisme, accusés ensuite de contrôler au faciès. C'est ce que la conclusion du vœu laisse entendre. Le groupe refuse totalement ces soupçons envers les policiers. Ces récépissés empêcheraient de contrôler une seconde fois une personne contrôlée, et étant donné le climat d'insécurité actuel, il n'est pas bon de limiter les pouvoirs des policiers. Le groupe Changer Paris votera contre ce vœu.

Mme KONÉ prend la parole. Il est, selon elle, du devoir des élus de se préoccuper de la manière dont les forces de l'ordre exercent leur métier. Depuis plusieurs années, et ces derniers mois, les agissements de certains policiers du commissariat du 19^e ont été pointés. Pour rappel, en seulement quelques mois, il y a eu la sortie du livre *Flic* de Valentin Gendrot en 2020, dénonçant plusieurs cas de violence, racisme ou faux témoignages. Cette publication a été suivie peu de temps après, en novembre 2020, de témoignages de victimes racontant des passages à tabac, qualifiés de torture, et entrecoupés d'insultes à caractère raciste et de menaces de mort. Un mois après, une vidéo postée sur les réseaux sociaux montre le bizutage d'un policier nouvellement arrivé. Le mois dernier, une nouvelle plainte a été déposée pour « violences volontaires par personne dépositaire de l'autorité publique, viol et atteinte à l'intimité de la vie

privée ». Les faits sont bien trop graves et répétés pour ne pas être dénoncés à nouveau. Dès le 13 novembre 2020, le groupe écologiste demandait par un communiqué de presse que toute la lumière soit faite sur ces agissements, et incitait le ministre de l'Intérieur et le préfet de police à une réaction ferme, à hauteur de la gravité des faits. Ces actes de violence doivent cesser une fois pour toutes. Un travail de prévention, de proximité avec les citoyennes et citoyens serait propice à l'instauration d'un climat de confiance, participant à l'amélioration des conditions de travail des policiers et à leur relation avec les civils. Le groupe écologiste est bien conscient des difficultés rencontrées au quotidien par les policiers dans l'exercice de leurs fonctions (manque d'effectifs, de matériel, fatigue et dépression). Le meurtre inacceptable d'Éric MASSON, policier à Avignon, montre encore à quel point ce métier est difficile et risqué.

C'est pourquoi le groupe de Mme KONÉ demande pour les policiers des effectifs et moyens supplémentaires, ainsi que des formations pour se prémunir contre les discriminations. L'exigence d'exemplarité des policiers est légitime. Chaque citoyen, peu importe sa couleur de peau, son genre ou orientation sexuelle, doit bénéficier d'un traitement égal et respectueux de la part des forces de l'ordre. La répétition d'agissements racistes et violents d'une minorité de policiers ne doit pas nuire au travail exemplaire et difficile de la majorité des forces de l'ordre du 19^e arrondissement. Il en va des fondements de la République et de la confiance ébranlée en sa police. Les violences policières doivent être prises au sérieux, et sanctionnées si elles sont avérées. C'est la raison pour laquelle le groupe votera ce vœu.

M. ROUXEL partage certains des propos exprimés. Les policiers font en effet un métier très difficile ; cependant, il n'est pas possible de fermer les yeux sur les faits rapportés, d'une extrême gravité. Tout représentant de l'État doit avoir une exemplarité sans faille. L'initiative du député M. MAHJOURBI qui a écrit au ministre de l'Intérieur est rappelée. Il a demandé une enquête sérieuse et rapide, n'entravant pas le travail que la justice doit mener sur ces faits. Il faut tout de même s'alarmer et s'inquiéter de la répétition des faits au sein du commissariat du 19^e, sans se substituer à l'enquête. Il faut une réaction de l'État, du ministère de l'Intérieur, pour que la confiance revienne entre les citoyens et les policiers. Toutefois, l'immense majorité des policiers exercent leur travail sans faillir, dans des conditions difficiles, surtout dans le 19^e. Il s'agit de rendre un hommage à tous ceux qui font très bien leur travail. Le vœu ne sera pas voté.

M. BORTOT ajoute (comme il a été souligné plus haut) que la liste des violences s'allonge depuis plusieurs mois, des actes inhumains face auxquels il faut réagir. Il s'agit des concitoyens confrontés à une violence, face à laquelle ils sont impuissants. Le groupe communiste a été le premier de cette mandature à déposer un vœu de la sorte, ce vœu sera donc voté. Avec sa collègue Camille NAGET, les élus communistes ont déjà été témoins de contrôle à faciès. Ces faits existent bien dans le 19^e arrondissement, pour répondre à Mme TOUBIANA, de manière régulière, et ils dégradent le lien entre les habitants et la police. La sécurité signifie aussi que chacun ait droit au respect, à la même protection et tranquillité. Maintenir l'ordre ne veut pas dire avoir la peur au ventre de croiser la police dans la rue. Une vision d'ensemble est à porter, ainsi qu'un changement de doctrine en matière de sécurité. Le modèle des BAC, des interventions musclées, d'un commissariat central, tournant le dos à la proximité, arrive à son terme. Il faut reconstruire le modèle collectivement, avec celles et ceux qui font la police.

Ce vœu est donc important, et les collègues socialistes sont invités à le voter, à l'image des socialistes américains lancés dans le mouvement « Defund the police » pour changer la manière dont les crédits sont attribués, et la façon de traiter les questions de sécurité. Il faut développer avec les habitants de l'arrondissement le dialogue nécessaire, pour la sécurité et du respect de part et d'autre.

M. AHOUDIAN remercie d'abord Mme FLOCH d'avoir pris l'initiative de ce vœu. Sans nier la réalité des tensions entre la police et une partie de la population, le contexte actuel reste très particulier. Une grande partie des forces de police fait face à des violences extrêmes. Comme

cela a été rappelé, deux policiers ont été tués récemment. Ainsi, dans ce contexte, il n'est pas très opportun de porter ce vœu à l'encontre de l'institution, notamment de la préfecture de police avec laquelle la Mairie essaie de travailler en bonne intelligence, malgré quelques divergences. La question se pose par ailleurs d'une certaine forme d'ingérence du politique dans le champ judiciaire, puisque deux enquêtes de l'IGPN sont en cours, et aboutiront rapidement. Sans éluder les aspects développés dans le vœu, comme la nécessité de renforcer les moyens policiers, la question de la formation professionnelle au sein de la police, l'amélioration impérieuse du dialogue entre habitants et police dans le 19^e (Karine GAUTREAU mène un gros travail sur ce thème avec les associations), il n'est pas possible malheureusement de voter ce vœu en l'état.

M. DAGNAUD conclut. Ce vœu aborde à ses yeux un sujet grave et compliqué, qui ne peut être tu. La dignité et le respect avec lesquels les élus ont parlé sont salués. Il est vrai que, ces dernières années, de graves faits ont été dénoncés à plusieurs reprises par des plaignants, et font toujours l'objet d'enquêtes. Adji AHOUDIAN l'a rappelé, ces enquêtes sont pilotées par l'Inspection Générale de la Police Nationale et par la justice, dans un cadre pénal. Mais une plainte n'est pas un jugement, des accusations ne sont pas des preuves, et le rôle des élus n'est pas d'interférer dans des procédures judiciaires. C'est pourquoi il n'est pas judicieux d'adopter ce vœu en l'état, les enquêtes étant en cours. Il a été confirmé que les policiers du 19^e suspectés ou témoins potentiels sont auditionnés à grande échelle. Ce travail porté par la justice doit arriver à son terme, sans intervention extérieure. Il faut attendre le verdict qui sera rendu. Il n'appartient pas à cette assemblée municipale d'interférer dans cette séquence judiciaire. Pour autant, il ne s'agit pas d'éluder la réalité. C'est pourquoi ayant été présent auprès des policiers du 19^e à l'hommage en mémoire de leurs collègues assassinés dans l'exercice de leur mission ; il a été rappelé l'engagement à respecter, au nom de cette mission de sécurité républicaine incarnée par ces femmes et ces hommes. Le sociologue Max WEBER a acté que la police détient dans une démocratie le monopole de la violence légitime. C'est une grande responsabilité, et nul doute que la grande majorité des policiers sont conscients et lucides sur l'ampleur de leur mission, et son exemplarité indispensable. Il a longtemps été dit que l'Église et l'Armée en France étaient « les grandes muettes » ; il ne faudrait pas que la police de la République française soit un jour suspectée d'avoir été aussi mutique. Ce n'est pas l'intérêt des citoyens, de la République, et des policiers qui ont fait ce choix courageux, admirable. Il faut faire confiance à la justice, qui mène les enquêtes en cours.

L'exécutif ne souhaite pas que ce vœu soit adopté, au nom du refus d'ingérence dans les procédures en cours ; cependant, les exigences citoyennes rappelées par ce vœu doivent être entendues.

M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 16 dont 1 pouvoir écrit (Génération.s, PC, EELV)
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 25 (PEC, LREM, LR) dont 3 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 0

23.V192021040 Vœu relatif aux pieds d'arbres végétalisés, présenté par Marie Toubiana et les élus du groupe Changer Paris

Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. PILARTZ

Mme TOUBIANA présente le vœu, qui fait écho au vœu présenté en décembre 2020 demandant un bilan des pieds d'arbres végétalisés, adopté à l'unanimité au Conseil du 19^e, ce qui est rare. Au Conseil de Paris, il avait affirmé que le bilan demandé était en cours. Cela fait cinq mois, la question est donc posée de la publication de ce bilan. Une suggestion est faite (cf. photo). Il serait judicieux de commencer ce bilan en supprimant l'entourage des pieds d'arbres à proximité des magasins d'alimentation, car il faut de l'espace pour les caddies et poussettes des clients sortants. Mettre un énorme pied d'arbre dangereux et inutile est plus que malvenu. Ce vœu demande donc une date de publication du bilan et un premier travail sur la suppression des encadrements dangereux.

M. PILARTZ rétorque que le permis de végétaliser répond à la forte demande citoyenne de participer à la végétalisation dans l'espace public. Ce dispositif unique permet de renforcer le développement de la biodiversité, de participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie, de créer des corridors écologiques et de renforcer le lien social à travers la pratique du jardinage de proximité. Depuis son lancement, les Parisiens et Parisiennes ont démontré une perception très positive du dispositif, qu'ils se sont appropriés, comme en témoignent les 7 000 demandes déposées depuis 2015.

Concernant le bilan dans le 19^e, en décembre 2020 il y avait 202 permis de végétaliser actifs, dont 151 pieds d'arbres. La DEVE a consulté en février 2021 les titulaires de permis de végétaliser pour savoir s'ils souhaitent poursuivre ou arrêter leur permis. À l'issue de cette consultation, elle a procédé à des abrogations pour les titulaires qui l'ont demandé. Le 30 mars dernier, 14 permis ont été abrogés dans le 19^e, ce qui correspond à 21 pieds d'arbres végétalisés. La Ville travaille à améliorer ce dispositif avec le projet de le territorialiser, pour que les mairies d'arrondissement soient décisionnaires de l'attribution et abrogation des permis. Il y aura aussi le lancement à l'automne prochain d'un nouveau dispositif d'accompagnement clé en main, pour les porteurs de projet et leur faciliter la végétalisation. La Ville devrait fournir des conseils, de la terre et des graines, et l'entourage des pieds d'arbres, qui seront standards pour tous les végétaliseurs. Concernant la propreté des pieds d'arbres et espaces végétalisés sur la voie publique, l'entretien sera bientôt entièrement confié aux agents de la DPE.

Pour M. PILARTZ, le vœu de Mme TOUBIANA exprime à nouveau une confusion. Les permis de végétaliser sont dénoncés, surtout leur abandon par les détenteurs de ces permis, ainsi qu'un conflit avec la circulation des piétons sur le trottoir. La photo qui illustre l'exemple ne montre pas un pied d'arbre végétalisé. Mme TOUBIANA mélange les fosses pour jeunes arbres de moins de 3 ans, qui sont des fosses provisoires de 3x3 mètres pour permettre aux racines de se former, avec les permis de végétaliser. Toutes les fosses installées dans le 19^e ne sont pas des permis de végétaliser à l'abandon, mais de simples fosses provisoires en attente de finalisation. Quand l'arbre aura atteint ces 3 ans d'âge, les pieds d'arbres seront refaçonnés aux bonnes dimensions. L'obsession de Mme TOUBIANA sur le permis de végétaliser découlait de cette confusion. M. PILARTZ souhaite que la distinction soit faite dans le futur, et que la croisade contre les permis de végétaliser soit délaissée, car le 19^e connaît de splendides résultats. La place disponible pour circuler sur le trottoir est néanmoins importante, il n'est pas satisfaisant de l'amputer ainsi. Le cabinet de Christophe Najdovski a reçu a reçu des propositions et travaille sur des pistes pour ménager la santé des jeunes arbres et la mobilité douce des piétons parisiens. Ainsi, le Conseil n'est pas invité à voter le vœu de Mme TOUBIANA.

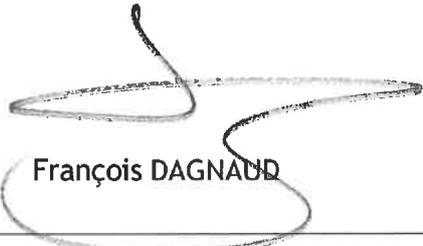
M. DAGNAUD soumet le projet de vœu au vote.

Le vœu est rejeté.

- Nombre de votant.e.s : 41 dont 4 pouvoirs écrits
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 4 (LR) dont 2 pouvoirs écrits

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 36 (PEC, PC, EELV, Génération.s) dont 2 pouvoirs écrits
- Nombre d'abstentions : 1 (LREM)

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 21h50.

La Secrétaire de séance	Le Maire du 19 ^e arrondissement
 Alice TIMSIT	 François DAGNAUD